

## QUATRE-VINGT-TREIZIÈME JOURNÉE.

Jeudi 28 mars 1946.

### *Audience du matin.*

Dr HORN. — Conformément au vœu exprimé par le Tribunal, je vais présenter maintenant les documents qui n'ont pas encore été nommés, en les groupant dans l'ordre suivant :

Premièrement, documents concernant la question polonaise. Dans le livre de documents que je sou mets au Tribunal, document Ribbentrop n° 200 : le premier ministre Chamberlain, dans une lettre adressée à Hitler le 22 août 1939, prend position sur les questions litigieuses entre l'Allemagne et la Pologne. Il déclare à ce propos qu'un des éléments essentiels du conflit est le problème des minorités. Pour prouver que cette question des minorités a joué un rôle prépondérant dès la naissance de l'État polonais, je présente le document Ribbentrop n° 72, que je verse au dossier. Il contient un certain nombre d'observations sur les conditions de paix par la délégation allemande à la conférence de la Paix.

Dans un autre document, document Ribbentrop n° 74, dont je demande au Tribunal de prendre acte, le président du Conseil suprême des puissances alliées et associées, Clemenceau, attire l'attention du président du Conseil polonais Paderewski sur ce problème. Puis-je soumettre comme preuve...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Votre Honneur, je voudrais expliquer la position du Ministère Public.

Nous n'avons pas encore reçu ces documents et, par conséquent, nous n'avons pu faire qu'un choix approximatif des documents contre lesquels nous présentons une objection. Nous avons, je crois, des objections à la présentation de tout ce livre de documents. Je précise que nous admettons sans protestation la procédure adoptée par le Dr Horn, selon les directives que Votre Honneur a données hier, c'est-à-dire qu'il verse ces documents en bloc au dossier, tandis que nous nous réservons le droit d'élever des objections lorsque nous recevons les documents.

Il me paraît donc juste de réserver notre position, car j'ai décidé, avec l'accord de tous mes collègues, de formuler des objections contre certains de ces documents, sur la seule base de nos renseignements actuels.

Dr HORN. — Puis-je vous prier, Monsieur le Président, de m'entendre un instant ?

**LE PRÉSIDENT.** — Désirez-vous ajouter quelque chose à ce qu'a dit Sir David ?

**Dr HORN.** — En considération des objections que vient de présenter le Ministère Public, je demande au Tribunal de prendre une décision de principe et de dire si la Défense doit supporter les inconvénients causés par des insuffisances techniques dont elle n'est pas responsable, et si la présentation de nos preuves, déjà restreinte, ne sera pas encore réduite et même rendue impossible du fait que nous ne pouvons jamais discuter de la documentation soumise avec le Ministère Public ni même avec le Tribunal ?

En conséquence, je demande la permission de retarder la présentation des documents, même sous la forme restreinte exigée hier par le Tribunal, jusqu'à ce que les livres de documents soient prêts.

**LE PRÉSIDENT.** — La difficulté semble découler uniquement du fait que vos livres de documents ne sont pas prêts. C'est ce qui cause ces difficultés. Si les livres de documents avaient été prêts et mis à la disposition du Ministère Public, celui-ci aurait été en mesure de formuler ses objections. Voilà pourquoi Sir David a fait cette réserve. Mais si vous avez des témoins à citer, pourquoi ne les citez-vous pas pendant que l'on prépare vos livres de documents ? Le Tribunal estime que c'est la procédure la plus raisonnable.

Citez donc vos témoins, vous produirez vos documents plus tard, quand nous pourrons les considérer. C'est la seule procédure raisonnable et je me demande pourquoi vous ne voulez pas l'adopter.

**Dr HORN.** — Un officier de la section de traduction m'a fait savoir récemment que le personnel mis à sa disposition n'était pas en mesure de terminer les traductions à temps. Voilà la cause de ces difficultés, mais je n'y suis pour rien, car j'avais remis les documents en temps voulu à la section de traduction.

**LE PRÉSIDENT.** — Ce n'était pas le point que je soulevais. Peut-être l'interprétation n'a-t-elle pas été faite correctement. Je disais que, si vous avez des témoins à citer, pourquoi ne les citeriez-vous pas maintenant ?

**Dr HORN.** — Je voulais citer les témoins au fur et à mesure de la présentation des preuves ou de l'exposé des questions sur lesquelles les témoins auront à faire des déclarations.

**LE PRÉSIDENT.** — Évidemment, mais, étant donné que vos documents ne peuvent pas être présentés au Tribunal, il vous faut continuer, et la seule façon de continuer votre exposé est de citer vos témoins.

Dr HORN. — Dans ce cas, puis-je vous demander de bien vouloir m'accorder cinq minutes, afin que je puisse me mettre d'accord avec un de mes témoins; après quoi, je le ferai venir à la barre?

LE PRÉSIDENT. — Certainement. Attendez un instant... Oui, ... M. Dodd?

M. DODD. — Monsieur le Président, en principe, je ne refuserais pas cinq minutes à un avocat. Toutefois, le témoin en question est là depuis longtemps; il a attendu de comparaître toute la journée d'hier. Je pense que le Dr Horn lui a déjà parlé; il a eu suffisamment d'occasions de conférer avec lui. Il savait qu'il allait le citer, car il en a demandé la permission au Tribunal. Je crois qu'il s'agit presque d'un cas d'obstruction.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal décide que le témoin doit être appelé immédiatement.

Dr HORN. — Je demande alors l'autorisation de faire comparaître Mademoiselle Blank comme témoin.

*(Le témoin Margarete Blank vient à la barre.)*

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous me dire votre nom?

TÉMOIN MARGARETE BLANK. — Je me nomme Margarete Blank.

LE PRÉSIDENT. — Répétez ce serment après moi: «Je jure devant Dieu tout puissant et omniscient que je dirai la pure vérité et que je ne cèlerai ni n'ajouterai rien.»

*(Le témoin répète le serment.)*

LE PRÉSIDENT. — Vous pouvez vous asseoir.

Dr HORN. — Depuis quand connaissiez-vous M. von Ribbentrop?

TÉMOIN BLANK. — J'ai fait sa connaissance au début de novembre 1934 à Berlin; il était alors délégué aux questions de désarmement.

Dr HORN. — Quand êtes-vous devenue la secrétaire de l'ancien ministre des Affaires étrangères von Ribbentrop?

TÉMOIN BLANK. — Le 1<sup>er</sup> novembre 1934, j'entrai comme secrétaire dans le service de Ribbentrop. Sa secrétaire personnelle ayant donné sa démission et sa remplaçante ne s'étant pas présentée, M. von Ribbentrop me demanda si j'étais disposée à prendre ce poste. J'acceptai et je devins sa secrétaire particulière le 1<sup>er</sup> février 1935.

Dr HORN. — Quelle était l'attitude de von Ribbentrop vis-à-vis de Hitler?

TÉMOIN BLANK. — Dans la mesure où j'ai pu l'observer, M. von Ribbentrop a toujours eu pour Hitler la plus grande admiration et le plus grand respect. Jouir de la confiance du Führer et

la justifier par son travail et son attitude était le but suprême auquel il vouait tous ses efforts. Pour atteindre ce but, aucun sacrifice n'était trop grand. Dans l'exécution des tâches que lui confiait le Führer, il ne se ménageait absolument pas. Il ne parlait jamais de Hitler à ses subordonnés qu'en exprimant la plus vive admiration. Les distinctions que lui a accordées le Führer, par exemple l'insigne d'or du Parti, la mention de ses services dans un discours au Reichstag, une lettre de félicitations et de reconnaissance pour son 50<sup>e</sup> anniversaire, étaient pour von Ribbentrop la plus belle récompense de son dévouement.

Dr HORN. — Est-il exact que Ribbentrop se rangeait aux opinions de Hitler, même s'il était d'un autre avis ?

TÉMOIN BLANK. — Comme je l'ai déjà dit, en cas de divergences d'opinions avec le Führer, Ribbentrop subordonnait son propre avis à celui du Führer. Lorsque Adolf Hitler avait pris une décision, il devenait impossible de la critiquer. Vis-à-vis de ses subordonnés, M. von Ribbentrop présentait les opinions du Führer comme les siennes propres. Quand le Führer exprimait sa volonté, il la considérait comme un ordre militaire.

Dr HORN. — A quoi attribuez-vous cette attitude ?

TÉMOIN BLANK. — J'attribue cette attitude au fait que M. von Ribbentrop était convaincu que le Führer était le seul qualifié pour prendre des décisions en matière politique et, d'autre part, que M. von Ribbentrop, en sa qualité de fils d'officier et d'ancien officier lui-même, était lié au Führer par son serment de fidélité et se considérait comme un soldat chargé d'exécuter les ordres donnés et non point de les critiquer ou de les modifier.

Dr HORN. — Avez-vous jamais entendu parler d'offres de démission présentées à plusieurs reprises par von Ribbentrop ?

TÉMOIN BLANK. — Oui, c'est arrivé plusieurs fois ; à vrai dire, Ribbentrop n'avait pas l'habitude de parler de ses affaires personnelles à ses subordonnés. Je me rappelle seulement son offre de démission en 1941. Cette fois-là, comme les autres, la lettre de démission fut rédigée par Ribbentrop lui-même. Cette offre de démission était motivée par des conflits de compétence avec d'autres départements, dont l'ingérence dans le domaine des Affaires étrangères était telle que M. von Ribbentrop ne croyait plus pouvoir assumer la responsabilité de la politique étrangère du Reich.

Dr HORN. — Comment furent accueillies ces offres de démission ?

TÉMOIN BLANK. — Ces offres de démission furent refusées.

Dr HORN. — Étiez-vous avec Ribbentrop pendant son ambassade en Angleterre ?

TÉMOIN BLANK. — Oui.

Dr HORN. — Est-il vrai que von Ribbentrop ait, pendant des années, travaillé à l'établissement d'une alliance étroite entre l'Allemagne et l'Angleterre ?

TÉMOIN BLANK. — Oui. C'est pour cette raison que, durant l'été 1936, von Ribbentrop demanda au Führer de l'envoyer comme ambassadeur à Londres. L'accord naval de 1935 n'avait été qu'un début ; on envisageait pour plus tard un pacte de l'Air, mais, pour des raisons qui me sont inconnues, ce pacte ne fut pas conclu.

Dr HORN. — Peut-être connaissez-vous le point de vue de von Ribbentrop sur la théorie anglaise de l'équilibre des forces sur le continent ?

TÉMOIN BLANK. — Je sais, d'après de nombreuses déclarations de von Ribbentrop, qu'il croyait que l'Angleterre faisait encore sa politique traditionnelle d'équilibre. Sur ce point, sa conception était opposée à celle du Führer qui pensait que le développement de la Russie à l'Est constituait un facteur nouveau nécessitant une révision de l'ancienne politique d'équilibre ; en d'autres termes, que l'Angleterre avait un intérêt vital au renforcement de l'Allemagne. En raison de sa conception, von Ribbentrop, au moment de la crise polonaise, s'attendait à ce que l'Angleterre tînt ses engagements vis-à-vis de la Pologne.

Dr HORN. — Quel but politique poursuivait von Ribbentrop en concluant le Pacte Tripartite ?

TÉMOIN BLANK. — Le Pacte Tripartite devait empêcher l'extension de la guerre.

Dr HORN. — Savez-vous si Ribbentrop s'efforça de tenir les États-Unis en dehors de la guerre ?

TÉMOIN BLANK. — Oui, le Pacte Tripartite fut conclu dans ce but.

Dr HORN. — Une autre question : quelle était l'attitude de von Ribbentrop dans les questions religieuses ?

TÉMOIN BLANK. — Dans la mesure où j'ai pu en juger, l'attitude de von Ribbentrop vis-à-vis de l'Église était très tolérante.

Je crois savoir qu'il abandonna l'Église dès 1920, mais il n'a jamais exercé aucune pression dans ce sens sur son personnel ou plutôt il ne s'en occupait pas du tout. La tolérance allait si loin qu'il laissa vers 1935 les deux aînés de ses enfants suivre leur penchant et rentrer dans l'Église. A sa tolérance dans les questions personnelles de religion correspondait son point de vue en politique religieuse. Je me souviens par exemple d'un mémorandum adressé au Führer dans lequel von Ribbentrop préconisait une

politique religieuse tolérante. Au cours de l'hiver 1944, il reçut l'évêque Heckel pour traiter avec lui des questions religieuses. A l'occasion d'un voyage à Rome en 1941 ou 1942, il eut une longue audience auprès du Pape.

Dr HORN. — Von Ribbentrop n'était-il pas un homme de caractère fermé et peu communicatif ?

TÉMOIN BLANK. — Oui. Bien qu'ayant été sa secrétaire personnelle pendant dix ans, je l'ai rarement vu d'humeur communicative. Son temps et sa pensée étaient si complètement absorbés par son travail, auquel il se dévouait corps et âme, qu'il n'y avait place pour rien d'autre. En dehors de sa femme et de ses enfants, von Ribbentrop n'avait pas d'amis intimes. Cela n'exclut pas qu'il ait été extrêmement soucieux du bien-être de ses subordonnés et que, dans des périodes difficiles, il ait fait beaucoup pour eux.

Dr HORN. — Est-il vrai qu'à plusieurs reprises vous ayez remarqué certaines divergences de vue entre Ribbentrop et Hitler ?

TÉMOIN BLANK. — Oui. Suivant son attitude habituelle, il ne parlait jamais de ces divergences avec ses subordonnés, mais je me souviens parfaitement qu'il y eut des moments où ces divergences de vue se sont fait sentir. Il arrivait alors que le Führer refusât pendant plusieurs semaines de recevoir von Ribbentrop. M. von Ribbentrop souffrait physiquement et moralement d'un tel état de choses.

Dr HORN. — Dans la réalisation de sa politique étrangère, von Ribbentrop était-il indépendant ou devait-il suivre les ordres et directives de Hitler ?

TÉMOIN BLANK. — Ribbentrop a souvent dit, en propres termes, qu'il n'était que le ministre responsable de la réalisation de la politique étrangère du Führer, signifiant par là qu'il n'était pas libre de déterminer sa politique. Par surcroît, même dans l'exécution des directives du Führer, il était lié par les instructions de Hitler. Ainsi par exemple, les rapports quotidiens d'information transmis par l'agent de liaison du ministère des Affaires étrangères auprès du Führer, l'ambassadeur Hewel, étaient souvent accompagnés de demandes de décision du Führer sur des questions de détail et de projets de télégrammes contenant les instructions pour les chefs de missions à l'étranger.

Dr HORN. — Ribbentrop souffrait-il de ne pas pouvoir élaborer la politique étrangère dont il était responsable ?

TÉMOIN BLANK. — Ribbentrop n'en a jamais parlé en ma présence ; mais j'en avais l'impression.

Dr HORN. — Que pensait Hitler du ministère des Affaires étrangères ?

**TÉMOIN BLANK.** — Il considérait les Affaires étrangères comme un corps de fonctionnaires fossiles, insuffisamment touché par le national-socialisme. J'ai su par des gens de son entourage qu'il se moquait souvent des Affaires étrangères. Il y voyait le refuge de la réaction et du défaitisme.

**Dr HORN.** — Comment Ribbentrop a-t-il essayé de rapprocher les Affaires étrangères de Hitler ?

**TÉMOIN BLANK.** — En février 1938, lorsqu'il prit les Affaires étrangères, Ribbentrop avait l'intention de transformer radicalement toute la diplomatie allemande. Il voulait aussi entreprendre des réformes fondamentales dans la formation des jeunes diplomates. Mais à cause de la guerre, ces mesures restèrent à l'état de projets. Pendant la guerre, elles furent reprises quand le problème du recrutement des fonctionnaires des Affaires étrangères devint aigu. Ribbentrop, toujours désireux de diminuer l'animosité du Führer envers les Affaires étrangères, le laissa pourvoir quelques-uns des postes de chefs de missions à l'étranger non par des diplomates professionnels, mais par d'anciens chefs SS et SA.

**Dr HORN.** — Quelles étaient les opinions de Ribbentrop et ses intentions vis-à-vis de la Russie ?

**TÉMOIN BLANK.** — Les intentions de von Ribbentrop vis-à-vis de la Russie sont exprimées par le Pacte de non-agression et d'amitié conclu au mois d'août 1939 et par l'accord commercial de septembre 1939.

**Dr HORN.** — Saviez-vous qu'on avait conclu à Moscou autre chose qu'un pacte de non-agression et un accord commercial ?

**TÉMOIN BLANK.** — Oui, il y eut également un pacte secret.

**GÉNÉRAL RUDENKO.** — Messieurs, il me semble que le témoin, cité en sa qualité de secrétaire de l'ancien ministre des Affaires étrangères du Reich, von Ribbentrop, ne peut témoigner que sur la personnalité de l'accusé, son genre de vie, son caractère, etc. Mais ce témoin est absolument incompétent en matière de politique étrangère, d'accords, etc. C'est pourquoi je considère que cette question est absolument inadmissible et je demande qu'elle soit retirée.

**LE PRÉSIDENT.** — Docteur Horn, la même question s'est posée au sujet de l'affidavit du Dr Gaus, n'est-ce pas ? Vous avez dit, je crois, que vous deviez produire un affidavit du Dr Gaus sur un accord secret entre... Vous ne me comprenez pas ? Je vous demande pardon, c'est le Dr Seidl qui devait produire un affidavit du Dr Gaus concernant cet accord. C'est exact, n'est-ce pas ?

**Dr HORN.** — Je crois que oui.

LE PRÉSIDENT. — Le Procureur Général soviétique s'est opposé à ce qu'on se référât à cet accord avant que l'affidavit, au cas où il serait admis, soit examiné. Cet accord est-il écrit ?

Dr HORN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Cet accord entre le Gouvernement soviétique et l'Allemagne n'a pas été rédigé ?

Dr HORN. — Parfaitement, c'est un accord écrit, mais je ne suis pas en possession d'une copie de cet accord ; je prierai donc le Tribunal, au cas où la décision dépendrait de l'affidavit du Dr Gaus, de me permettre de présenter en temps voulu un affidavit de Mademoiselle Blank qui a vu l'original. Votre Honneur accepte-t-il cette proposition ?

LE PRÉSIDENT. — Docteur Seidl, avez-vous une copie de l'accord lui-même ?

Dr SEIDL. — Monsieur le Président, il n'existe que deux copies de cet accord. Le premier exemplaire est resté à Moscou le 23 août 1939 ; l'autre a été apporté à Berlin par Ribbentrop. Suivant un communiqué publié dans la presse, toutes les archives des Affaires étrangères ont été saisies par les troupes de l'Union Soviétique. Je demande donc que l'on propose au Gouvernement soviétique ou à la délégation soviétique de soumettre au Tribunal l'original de ce traité.

LE PRÉSIDENT. — Je vous ai posé une question, Docteur Seidl, je ne vous ai pas demandé une argumentation. Je vous ai demandé si vous aviez à votre disposition une copie de cet accord.

Dr SEIDL. — Je n'ai pas de copie du traité. L'affidavit de l'ambassadeur Gaus donne seulement le contenu de ce traité secret. Il peut le faire parce que c'est lui qui a rédigé le brouillon de ce traité secret. Ce traité a été signé par le commissaire aux Affaires étrangères Molotov et par M. von Ribbentrop exactement dans la forme dans laquelle il avait été rédigé par l'ambassadeur Gaus. C'est tout ce que j'avais à dire.

LE PRÉSIDENT. — Oui, Général Rudenko ?

GÉNÉRAL RUDENKO. — Monsieur le Président, je voudrais donner l'explication suivante : je puis renvoyer maître Seidl à la presse qui a publié ce Pacte germano-russe de non-agression du 23 août 1939, quand il déclare que le texte en a été saisi par l'Armée soviétique au moment où elle s'est emparée des archives du ministère des Affaires étrangères. C'est de notoriété publique.

En ce qui concerne les autres accords, le Ministère Public soviétique estime que la requête du Dr Seidl, aux fins de mention au procès-verbal de l'affidavit du Dr Gaus, doit être rejetée pour les

raisons suivantes: le témoignage du Dr Gaus sur ce pacte et sur les pourparlers précédant immédiatement la conclusion du pacte germano-soviétique de 1939 n'est pas pertinent. La présentation de telles déclarations qui, d'ailleurs, jettent une lumière absolument fautive sur les événements, ne pourrait être considérée que comme un acte de provocation. C'est confirmé clairement par le fait que Ribbentrop lui-même a refusé ce témoin alors que ses déclarations portent sur l'activité de Ribbentrop, tandis que l'avocat de Hess a accepté cet affidavit et a demandé qu'il figurât au procès-verbal, bien qu'il n'ait aucun rapport avec l'activité de Hess.

C'est pour ces motifs que je prie le Tribunal de rejeter la requête présentée par maître Seidl et de considérer la question posée par maître Horn comme étrangère aux faits qui retiennent actuellement notre attention.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Seidl, voulez-vous dire quelque chose?

Dr SEIDL. — Puis-je ajouter encore quelques mots? Les déclarations du Ministère Public soviétique ne nous sont parvenues que partiellement dans la traduction. Je n'ai pas très bien compris si le général Rudenko conteste la signature de ce traité secret ou s'il prétend seulement que le contenu de ce traité n'est pas pertinent. Dans le premier cas, je réitère ma demande de citation à la barre des témoins du commissaire soviétique aux Affaires étrangères Molotov. Dans le second cas, je demande qu'on me donne la possibilité de développer maintenant mes arguments sur la pertinence de ce traité secret.

LE PRÉSIDENT. — Pour l'instant, nous allons considérer l'objection présentée contre la déposition du témoin présent. Nous ne nous occuperons pas de votre question. L'audience est suspendue.

*(L'audience est suspendue.)*

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal désire faire remarquer à la Défense qu'on n'a pas fait mention du traité allégué dans la requête relative au témoin qui se trouve actuellement à la barre. Mais, comme le sujet a été soulevé, le Tribunal décide que le témoin peut être interrogé sur ce point.

Dr HORN. — Vous veniez de parler de ce traité secret. Comment avez-vous eu connaissance de la conclusion de ce traité?

LE PRÉSIDENT. — On me communique que mes paroles ont été mal traduites en russe. Je ne sais pas si elles l'ont été correctement en allemand. En tout cas, j'ai dit que le témoin pouvait être interrogé, et non qu'il ne pouvait pas l'être. C'est bien clair?

Dr HORN. — Je vous remercie, Monsieur le Président; j'avais bien compris la réponse. (*Au témoin.*) Puis-je maintenant vous demander, au sujet de cet accord secret, comment vous avez eu connaissance de la conclusion de ce traité?

TÉMOIN BLANK. — Pour des raisons de santé, je n'ai pu accompagner M. von Ribbentrop lors de ses deux voyages en Russie. J'étais absente également lors des travaux préparatoires de ces deux traités. J'ai appris l'existence de l'accord secret par enveloppe spécialement cachetée qui, suivant les instructions, était classée séparément et qui portait la mention: « Accord germano-russe supplémentaire ou secret ».

Dr HORN. — Vous étiez bien responsable de la conservation des documents secrets?

TÉMOIN BLANK. — Oui.

Dr HORN. — Je vais maintenant passer à un autre domaine en vous posant la question suivante: von Ribbentrop s'efforça-t-il de maintenir à tout prix l'accord avec la Russie?

TÉMOIN BLANK. — En tant que signataire des accords germano-soviétiques, von Ribbentrop s'efforça évidemment de maintenir ces traités. En outre, il était convaincu du danger que présentait pour l'Allemagne une guerre germano-soviétique et c'est dans ce sens qu'il a donné des informations et des avertissements au Führer. Si je me souviens bien, il a rappelé de Moscou le conseiller d'ambassade Hilger et l'attaché Schnurre, et les a fait venir à Berchtesgaden dans ce but. C'est dans le même but qu'au printemps 1941, l'ambassadeur von der Schulenburg dut venir faire un rapport pour soutenir et corroborer les avertissements donnés au Führer par M. von Ribbentrop.

Dr HORN. — Savez-vous si von Ribbentrop savait à l'avance que Hitler avait l'intention de réunir l'Autriche au Reich?

TÉMOIN BLANK. — Au moment de l'invasion de l'Autriche, l'ambassadeur von Ribbentrop qui, en février, avait été nommé ministre des Affaires étrangères, était à Londres pour prendre congé. C'est là que le surprit l'annonce de l'Anschluss. Il avait personnellement envisagé une autre solution de la question de l'Autriche, sur la base d'une union économique.

Dr HORN. — Savez-vous si Ribbentrop a fait des tentatives pour mettre fin à la guerre par la voie diplomatique?

TÉMOIN BLANK. — Oui. C'est ainsi, par exemple, qu'il envoya l'ambassadeur Professeur Berber en Suisse, au cours de l'hiver 1943-1944. Plus tard, il intensifia ses efforts en envoyant M. von Schmieden à Berne et le Dr Hesse à Stockholm. Comme le Führer

n'avait donné aucune autorisation officielle pour ouvrir des négociations, il ne pouvait s'agir que d'établir à quelles conditions des pourparlers pourraient être entamés entre l'Allemagne et les Alliés.

L'ambassadeur von Bibra, chargé d'affaires à Madrid, le Consul général Möllhausen à Lisbonne et l'ambassadeur d'Allemagne auprès du Vatican, von Weizsäcker, reçurent des missions semblables. Un ancien membre des services de Ribbentrop, qui vivait à Madrid, fut chargé de sonder le Gouvernement britannique.

Le 20 avril, M. von Ribbentrop me dicta encore un mémorandum détaillé pour le Führer dans lequel il demandait l'autorisation officielle d'entamer des négociations. Ayant quitté Berlin, je n'ai pas su le résultat de cette demande.

Dr HORN. — Avez-vous su, dans votre service, quelle fut l'attitude de principe de Hitler à ce sujet ?

TÉMOIN BLANK. — D'après ce que j'ai pu entendre dire par des personnes de son entourage, je sais que le Führer ne se promettait rien de pareilles démarches et qu'il n'eût été favorable à de tels pourparlers que si nous avions eu des succès militaires. Mais lorsque nous avions des succès militaires, il s'opposait encore à toute initiative diplomatique. Pour la mission du Dr Hesse, Hitler, après l'échec de cette mission, aurait dit que, de toute façon, il n'en attendait rien.

Dr HORN. — Encore une question : est-il vrai que von Ribbentrop n'ait eu connaissance de l'invasion imminente de la Norvège et du Danemark que très peu de temps avant le début de cette opération ?

TÉMOIN BLANK. — Oui, seulement quelques jours avant.

Dr HORN. — Saviez-vous si von Ribbentrop pensait que l'Angleterre combattrait pour la Pologne ?

TÉMOIN BLANK. — Oui. Étant convaincu que l'Angleterre maintiendrait sa politique d'équilibre traditionnelle, il pensait qu'elle tiendrait ses engagements envers la Pologne.

Dr HORN. — Je n'ai pas d'autres questions à poser au témoin.

LE PRÉSIDENT. — Un autre avocat désire-t-il poser des questions au témoin ? Le Ministère Public le désire-t-il ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Le Ministère Public a examiné en détail cette question. Il espère que le Tribunal ne considérera pas qu'il a accepté toutes les déclarations du témoin, mais il estime que ces sujets seront mieux traités par l'accusé lui-même ; c'est pourquoi il n'a pas l'intention de contre-interroger le témoin.

LE PRÉSIDENT. — Le témoin peut se retirer.

*(Le témoin quitte la barre.)*

Dr SEIDL. — Monsieur le Président, le Tribunal a autorisé la question se rapportant au traité secret. Le témoin connaissait seulement l'existence du traité, mais ne connaissait rien de son contenu. Je prie le Tribunal de me dire si, en permettant que la question soit posée au témoin, le Tribunal a également pris une décision en ce qui concerne l'admissibilité de l'affidavit de l'ambassadeur Gaus et s'il m'est possible, en conséquence, de citer un extrait de cet affidavit.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce que l'affidavit a été soumis au Ministère Public?

Dr SEIDL. — Lundi dernier, c'est-à-dire il y a trois jours, j'ai transmis six copies de cet affidavit à la section de traduction et au lieutenant Schrader, du centre de documentation de la Défense, et je suppose qu'après trois jours le Ministère Public en a reçu une copie.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Votre Honneur, le Ministère Public n'a pas reçu les exemplaires de cette déclaration. Je ne l'ai pas encore vue, pas plus que mon ami M. Dodd, ni mes autres collègues, le général Rudenko ou M. Champetier de Ribes.

LE PRÉSIDENT. — Je pense qu'il vaut mieux alors attendre que le document soit entre les mains du Ministère Public. A ce moment, nous considérerons la question.

Dr SEIDL. — Monsieur le Président, je crois avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour faire remettre cet affidavit au Ministère Public. Je ne puis exercer aucune influence sur le fonctionnement des services du Secrétariat général, et je demanderai l'aide du Tribunal.

LE PRÉSIDENT. — Personne n'a dit que vous aviez tort en la matière, Docteur Seidl.

Oui, Docteur Horn?

Dr HORN. — Je cite ensuite comme témoin le ministre Paul Schmidt.

*(Le témoin vient à la barre.)*

LE PRÉSIDENT. — Quel est votre nom?

TÉMOIN Dr PAUL OTTO SCHMIDT. — Je me nomme Schmidt.

LE PRÉSIDENT. — Votre nom complet?

TÉMOIN SCHMIDT. — Dr Paul Otto Schmidt.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous répéter ce serment après moi :  
« Je jure devant Dieu tout puissant et omniscient que je dirai  
la pure vérité et que je ne cèlerai ni n'ajouterai rien. »

*(Le témoin répète le serment.)*

Dr HORN. — Témoin, vous avez participé, avant le début de la guerre, à un certain nombre d'entretiens décisifs entre l'ambassadeur anglais Sir Nevile Henderson et des membres du Gouvernement du Reich. Est-il vrai que vous avez assisté à l'entretien du 30 août 1939 entre l'accusé von Ribbentrop et Sir Nevile Henderson ?

LE PRÉSIDENT. — L'audience est suspendue jusqu'à 13 h. 45.

*(L'audience est suspendue jusqu'à 13 h. 45.)*

*Audience de l'après-midi.*

Dr HORN. — Témoin, est-il exact que vous ayez assisté à la conférence du 30 août 1939, entre l'accusé von Ribbentrop et l'ambassadeur de Grande-Bretagne, Sir Nevile Henderson ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, c'est exact.

Dr HORN. — Où cette conférence eut-elle lieu ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Cette conférence eut lieu dans le cabinet de travail du ministre des Affaires étrangères, au ministère, à Berlin.

Dr HORN. — En quelle qualité avez-vous participé à cette conférence ?

TÉMOIN SCHMIDT. — J'ai participé à cette conférence en tant qu'interprète et rédacteur du procès-verbal.

Dr HORN. — Depuis quand remplissiez-vous ces fonctions au ministère des Affaires étrangères et auprès de qui étiez-vous affecté ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Depuis l'année 1923, j'ai travaillé au ministère des Affaires étrangères en tant qu'interprète de conférence, et en cette qualité j'ai travaillé pour tous les ministres des Affaires étrangères, depuis Stresemann jusqu'à von Ribbentrop, de même que pour un certain nombre de chanceliers du Reich, tels que Hermann Müller, Marx, Brüning, Hitler, et pour d'autres membres du cabinet et délégués, qui représentaient l'Allemagne à des conférences internationales. J'ai donc, depuis 1923, participé comme interprète à toutes les conférences internationales où l'Allemagne était représentée.

Dr HORN. — Avez-vous eu l'occasion, au cours de cet entretien entre von Ribbentrop et Sir Nevile Henderson, de servir d'interprète ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Non. Je n'ai pas eu l'occasion de le faire, cette conversation ayant eu lieu en allemand.

Dr HORN. — L'ambassadeur Henderson savait-il parfaitement l'allemand ?

TÉMOIN SCHMIDT. — L'ambassadeur Henderson savait assez bien l'allemand, mais pas parfaitement, de sorte qu'il pouvait arriver qu'à des moments d'énervement, il ne comprît pas parfaitement certaines choses, ce que démontre justement un incident qui eut lieu lors de cette conférence. De même, il ne lui était pas toujours facile de s'exprimer en allemand, mais pour ses entretiens avec des Allemands, il préférait en général se servir de la langue allemande.

Dr HORN. — Au cours de cet entretien, von Ribbentrop a lu à l'ambassadeur Henderson un mémoire contenant les propositions

allemandes, au sujet d'un règlement des questions pendantes entre l'Allemagne et la Pologne. Je vous demande, maintenant, témoin, si, au cours de cet entretien, Henderson vous a demandé de lui traduire le contenu du mémoire lu par M. von Ribbentrop ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Non, il ne me l'a pas demandé.

Dr HORN. — Avez-vous eu l'impression, d'après l'attitude de M. Henderson, qu'il avait complètement compris le contenu de ce mémoire ?

TÉMOIN SCHMIDT. — C'est évidemment très difficile à dire. On ne peut pas voir ce qui se passe dans l'esprit de quelqu'un, mais je doute qu'il ait compris tous les détails de ce document.

Dr HORN. — En lisant ce document, von Ribbentrop a-t-il donné à Sir Nevile Henderson des commentaires explicatifs ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, pendant la lecture de ce document, le ministre des Affaires étrangères donnait, de temps en temps, des explications sur certains points qui pouvaient paraître obscurs.

Dr HORN. — Sir Nevile Henderson demandait-il lui-même ces explications ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Non, Sir Nevile Henderson était assis et il écoutait la lecture du document, ainsi que les explications qui furent fournies.

Dr HORN. — Quelle était l'atmosphère de cette conférence ?

TÉMOIN SCHMIDT. — L'atmosphère de cette conférence, je peux bien le dire, était assez chargée d'électricité. Les deux hommes d'État étaient extraordinairement nerveux, Henderson était très agité ; quant au ministre des Affaires étrangères, je ne l'avais jamais encore vu et plus tard je ne l'ai vu qu'une seule autre fois, aussi nerveux que ce jour-là. Pour donner une idée de cette atmosphère, je pourrais peut-être citer un incident qui a eu lieu pendant la première partie de cet entretien. Il s'agissait, du côté allemand, de préciser une fois de plus les différents points de contestations à l'égard de la Pologne et du Gouvernement polonais, et le ministre des Affaires étrangères venait de le faire en détail et il avait terminé ses explications par les paroles suivantes : « Vous voyez donc, Sir Nevile Henderson, que la situation est diablement grave ». Lorsque Sir Nevile Henderson entendit ces mots « diablement grave », il sursauta, se souleva à moitié sur son siège, et levant le doigt d'un air menaçant vers le ministre des Affaires étrangères, il lui dit : « Vous avez dit « diablement », ce n'est pas là le langage d'un homme d'État dans une situation aussi grave ».

LE PRÉSIDENT. — A quelle charge de l'Accusation ces questions se rapportent-elles ?

Dr HORN. — Elles se rapportent à la charge selon laquelle Ribbentrop aurait lu cet important mémoire du 30 août 1939 si rapidement que l'ambassadeur Henderson n'aurait pas été en mesure d'en saisir le contenu pour le transmettre à son Gouvernement et demander à son Gouvernement de le transmettre au Gouvernement polonais, pour permettre ainsi de continuer les négociations entre l'Allemagne et la Pologne. La Grande-Bretagne avait alors offert sa médiation aux deux Gouvernements. L'Allemagne...

LE PRÉSIDENT. — A quel passage de l'Acte d'accusation faites-vous allusion? Vous avez peut-être raison, je n'en sais rien. Je veux simplement savoir à quel passage de l'Acte d'accusation vous faites allusion.

Dr HORN. — Cela se rapporte à l'accusation d'avoir préparé ou de n'avoir pas empêché la guerre d'agression, et, sous ce rapport, Ribbentrop est accusé comme co-conspirateur.

LE PRÉSIDENT. — C'est bien à la page 9, le point F 4? Il n'y a rien sur la façon dont ce document a été transmis à Sir Nevile Henderson. Vous avez sans doute l'Acte d'accusation. Où se trouve ce passage dans l'Acte d'accusation?

Dr HORN. — Le Ministère Public a exposé cette affaire, ici, à l'audience, et elle a également été évoquée à la Chambre des Communes où M. Chamberlain a déclaré que ce mémoire avait été lu par M. von Ribbentrop si vite qu'il avait été impossible d'en enregistrer le contenu et de le transmettre par la voie diplomatique, conformément aux offres expresses de l'Angleterre. En conséquence, l'accusé von Ribbentrop est directement accusé d'avoir fait obstacle à la dernière possibilité de négociation avec la Pologne. Le témoignage que je me propose d'obtenir du témoin doit démontrer que l'accusation portée contre Ribbentrop n'est pas fondée.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Horn, vous voulez parler de la façon dont a été lu le mémoire. Mais ce point n'est absolument pas mentionné dans l'Acte d'accusation. Peut-être le Ministère Public y a-t-il fait allusion, mais ce n'est probablement pas la peine d'en parler plus longuement.

Dr HORN. — Vous me permettez donc de continuer. (*Au témoin.*) Vous aviez donc l'impression que les deux hommes d'État étaient très énervés?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, c'est l'impression que j'avais.

Dr HORN. — Quelles étaient, selon vous, les raisons de cet énervement?

TÉMOIN SCHMIDT. — L'atmosphère tendue des négociations, les nombreux entretiens qui avaient eu lieu pendant les jours

précédents d'une manière presque ininterrompue et qui demandaient de la part de tous les participants une grande dépense nerveuse.

Dr HORN. — Est-il exact que von Ribbentrop, comme le prétend dans son livre Sir Nevile Henderson, ait dit en termes vraiment inélegants, que jamais il ne demanderait à l'ambassadeur de Pologne de lui rendre visite.

TÉMOIN SCHMIDT. — Je ne m'en souviens pas. Le ministre des Affaires étrangères a dit simplement qu'il ne pouvait recevoir l'ambassadeur de Pologne pour des négociations ou des discussions que si cet ambassadeur était muni des pleins pouvoirs.

Dr HORN. — Et ces pleins pouvoirs, l'ambassadeur Lipski les possédait-il ?

TÉMOIN SCHMIDT. — A la question que lui posa le ministre des Affaires étrangères, au cours de sa visite, l'ambassadeur Lipski répondit très clairement : non. Il n'avait pas de pouvoirs pour négocier.

Dr HORN. — Et c'est alors que Ribbentrop a déclaré à Sir Nevile Henderson qu'il ne pouvait pas recevoir l'ambassadeur, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Non, je parle d'un entretien du ministre des Affaires étrangères avec l'ambassadeur de Pologne, au cours duquel von Ribbentrop demanda à l'ambassadeur de Pologne s'il avait les pleins pouvoirs pour négocier ; ce dernier répondit à cette question par la négative, sur quoi le ministre des Affaires étrangères déclara qu'il ne pouvait alors être question de discussion entre eux.

Dr HORN. — Von Ribbentrop n'a pas remis à l'ambassadeur Henderson le mémoire dont nous avons parlé. Avez-vous l'impression que Ribbentrop n'a pas remis le texte de cet ultimatum à l'ambassadeur de Grande-Bretagne parce qu'il ne voulait pas, ou parce qu'il ne pouvait pas le faire ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Il m'est difficile de donner une réponse précise à cette question, parce que je n'ai pas assisté aux entretiens préliminaires que dut avoir Hitler avec le ministre des Affaires étrangères avant cette conférence avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne. Je ne peux donc parler que de mes impressions au cours de l'entretien avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne, et je ne peux qu'en tirer des conclusions à posteriori sur les instructions qui peuvent avoir été données à Ribbentrop par Hitler. Je peux néanmoins dire ceci : lorsque Henderson a demandé qu'on lui remette le document contenant les propositions allemandes, le ministre des Affaires étrangères a dit textuellement : « Non, je ne peux pas vous donner ce document ». Ce procédé était évidemment assez inhabituel, car Sir Nevile Henderson pouvait s'attendre normalement à ce qu'on lui remit le document qui venait d'être lu. J'ai été moi-même très étonné de cette déclaration, et j'ai levé

les yeux car j'ai eu l'impression d'avoir mal compris; j'ai regardé le ministre des Affaires étrangères et je l'ai entendu répéter: «Je ne peux pas vous remettre ce document». Mais j'ai vu qu'il lui était pénible d'avoir à le dire, et qu'il devait être conscient de la situation difficile dans laquelle il se mettait par cette réponse, car il avait un sourire assez gêné, tout en disant d'une voix calme «Je ne peux pas vous remettre le document». J'ai alors regardé Sir Nevile Henderson, parce que je m'attendais à ce qu'il me demande de lui traduire ce document, mais il ne me le demanda pas. J'ai pris alors l'initiative de regarder Henderson avec insistance parce que je désirais traduire ce document, car je savais qu'il était d'une extrême importance que le contenu de ce document fût transmis rapidement et complètement au Gouvernement britannique. Si l'on m'avait demandé de le faire, j'aurais traduit très lentement, presque dicté, pour pouvoir au moins, par ce moyen détourné, donner à l'ambassadeur de Grande-Bretagne la possibilité de noter non seulement la ligne générale, mais encore les détails des propositions allemandes, afin qu'il pût les transmettre à son Gouvernement. Mais, malgré mes regards insistants, Sir Nevile Henderson ne réagit pas, de sorte que l'entretien fut rapidement terminé et que les événements suivirent leur cours.

Dr HORN. — C'est vous qui, au matin du 3 septembre 1939, avez reçu l'ultimatum anglais au Gouvernement allemand?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, c'est exact.

Dr HORN. — A qui avez-vous transmis cet ultimatum?

TÉMOIN SCHMIDT. — Le matin du 3, l'ambassade de Grande-Bretagne a téléphoné entre 2 et 3 heures, à la Chancellerie du Reich, où je me trouvais encore avec le ministre des Affaires étrangères, afin d'être disponible en cas d'entretien éventuel, pour nous communiquer que l'ambassadeur de Grande-Bretagne avait reçu des instructions de son Gouvernement, selon lesquelles il devait le matin à 9 heures précises, faire une communication importante au ministre des Affaires étrangères du Reich au nom du Gouvernement britannique; il demandait donc à être reçu, à cette heure, par M. von Ribbentrop. Ce dernier lui fit répondre que lui-même n'était pas libre, mais qu'il chargerait un membre du ministère des Affaires étrangères — il s'agissait en l'occurrence de moi — de prendre connaissance à sa place de la communication du Gouvernement de Grande-Bretagne par l'intermédiaire de son ambassadeur. C'est ainsi que le matin à 9 heures je reçus l'ambassadeur de Grande-Bretagne dans le cabinet de travail du ministre des Affaires étrangères du Reich. Henderson refusa de s'asseoir et lut debout l'ultimatum bien connu adressé par le Gouvernement britannique au Gouvernement allemand, aux termes duquel si un certain nombre de conditions n'étaient pas remplies par l'Allemagne,

l'Angleterre se considérerait à 11 heures du matin comme étant en état de guerre avec l'Allemagne.

Après avoir échangé avec lui quelques paroles d'adieu, je pris possession de ce document et me rendis à la Chancellerie du Reich.

Dr HORN. — A qui avez-vous remis ce document ?

TÉMOIN SCHMIDT. — A la Chancellerie du Reich, j'ai remis ce document à Hitler, c'est-à-dire que je l'ai trouvé en train de s'entretenir dans son cabinet avec le ministre des Affaires étrangères du Reich, et je lui ai traduit ce document en allemand. Lorsque ma traduction fut terminée, il y eut d'abord un grand silence.

Dr HORN. — Hitler était-il seul dans cette pièce ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Non, comme je viens de le dire, il se trouvait dans son cabinet de travail avec le ministre des Affaires étrangères. Lorsque ma traduction fut terminée, ils restèrent tous les deux silencieux pendant environ une minute. Je pouvais voir que ce développement de la situation ne leur était pas agréable. Hitler est resté pendant un certain temps assis sur sa chaise, pensif, fixant son regard dans l'espace, d'un air soucieux. Puis, il rompit le silence en demandant brusquement au ministre des Affaires étrangères : « Que devons-nous faire maintenant ? » Alors, ils ont commencé à s'entretenir des mesures diplomatiques à prendre d'urgence, à voir s'il fallait convoquer tel ou tel ambassadeur, etc. Je quittai la pièce puisque je n'avais plus rien à y faire. En arrivant dans l'antichambre, j'ai trouvé, je l'avais d'ailleurs déjà remarqué en entrant, un certain nombre de membres du Cabinet du Reich et d'autres hauts fonctionnaires qui m'avaient lancé des regards interrogateurs au moment où j'étais entré, car ils savaient que j'avais eu un entretien avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne, et auxquels j'avais répondu qu'il n'y aurait pas de second Munich. En sortant, je vis à leurs regards soucieux qu'ils avaient bien compris ce que j'avais voulu dire et quand je leur ai appris que je venais de remettre un ultimatum britannique à Hitler, un silence consterné régna dans la pièce. Les visages devinrent graves et je me souviens encore par exemple que Göring qui se trouvait devant moi, s'est retourné et m'a dit : « Si nous perdons cette guerre, que Dieu ait pitié de nous ». Goebbels était seul dans un coin, l'air très grave, pour ne pas dire consterné. Cette atmosphère déprimante se traduisait sur les visages de tous les assistants. Je conserve encore aujourd'hui l'impression précise de cette ambiance qui régnait, le premier jour de la guerre, dans l'antichambre de la Chancellerie du Reich.

Dr HORN. — Vous n'avez donc pas eu l'impression que ces hommes s'attendaient à une déclaration de guerre ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Non, je n'ai pas eu cette impression.

Dr HORN. — Témoin, avez-vous eu l'occasion d'observer les réactions de Ribbentrop à l'annonce de l'attaque japonaise contre Pearl-Harbour?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je n'ai pas pu le voir directement. Mais au ministère des Affaires étrangères, il était bien connu que le ministre des Affaires étrangères et tout le ministère avec lui avaient été surpris par la nouvelle de l'attaque de Pearl-Harbour. Cette impression m'a été confirmée par une information reçue d'un membre de notre service de presse. Le service de presse possédait une station d'écoute radiotélégraphique. Quand il s'agissait d'informations importantes, l'officier de service avait ordre d'aviser immédiatement le ministre en personne. Lorsque cette station d'écoute reçut la première information sur Pearl-Harbour, l'officier de service jugea que la nouvelle était d'une importance suffisante pour nécessiter un rapport direct à son chef, le chef du service de presse, qui devait transmettre à son tour cette information au ministre des Affaires étrangères. Ce dernier aurait renvoyé l'officier assez rudement en disant qu'il s'agissait certainement d'une invention de la presse, d'un « bobard » et que le service de presse ne devait pas le déranger pour des histoires de ce genre. Puis, arrivèrent une deuxième, puis une troisième information sur Pearl-Harbour. Je crois que la station d'écoute capta également une information de l'agence Reuter. Le chef du service de presse rassembla alors tout son courage et malgré la défense qui lui avait été faite, annonça à nouveau la nouvelle au ministre.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Horn, le Tribunal estime que ce témoignage n'est absolument pas pertinent.

Dr HORN. — Mais on accuse également von Ribbentrop d'avoir préparé la guerre d'agression contre les États-Unis.

LE PRÉSIDENT. — Oui, mais vous parlez de la réaction de la presse. En quoi cette réaction vous intéresse-t-elle?

Dr HORN. — Le témoin a montré comment avait réagi von Ribbentrop à l'annonce de l'attaque de Pearl-Harbour. Il ne savait pas que le Japon devait attaquer Pearl-Harbour ni surtout l'Amérique. Il n'y a jamais eu d'accord entre l'Allemagne et le Japon à ce sujet. Il n'est donc pas exact de dire que von Ribbentrop ait préparé une guerre d'agression contre les États-Unis.

LE PRÉSIDENT. — Vous parlez de la presse. Je ne dis pas que vous ne deviez pas demander au témoin si le ministère des Affaires étrangères était au courant ou non de l'attaque de Pearl-Harbour, mais je dis que le Tribunal ne s'intéresse pas aux réactions de la presse et les juge non pertinentes.

Dr HORN. — Témoin, vous avez assisté en Angleterre aux entretiens qui ont mené à la conclusion de l'accord naval entre

l'Allemagne et l'Angleterre. Pouvez-vous nous dire comment se sont déroulés ces entretiens, si Ribbentrop était vraiment sincère et quels étaient les buts qu'il poursuivait ?

TÉMOIN SCHMIDT. — J'ai assisté à ces entretiens comme interprète. On peut dire qu'ils se sont déroulés normalement après qu'un certain nombre de difficultés eussent été surmontées.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Votre Honneur, si j'ai bien compris, il s'agit de l'accord naval de 1935. Si je me souviens bien, c'est une des questions que nous avons discutées au moment des demandes de témoins. Le Tribunal a décidé de ne pas considérer les négociations antérieures à la conclusion de ce traité. Deux ou trois témoins devaient parler de ces négociations préliminaires et, je crois, traiter le point précis sur lequel le Dr Horn a posé sa dernière question, c'est-à-dire l'état d'esprit de l'accusé Ribbentrop. Il y en a un ou deux, dont Lord Monsell, qui figuraient sur la liste des témoins refusés par le Tribunal ; une grande quantité de témoins allemands ont été refusés pour la même raison. Cela se trouve dans la déclaration du Tribunal du 26 février et Votre Honneur verra à la page 2, je crois, le nom du témoin Monsell que je me trouve connaître, mais je suis sûr qu'il y a aussi d'autres témoins. Nous avons longuement discuté cette question, lors de la présentation des témoins.

LE PRÉSIDENT. — Sir David, quels étaient les autres témoins ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — J'ai ici une liste des témoins refusés. Il y avait l'amiral Schuster, qui figurait en tant qu'initiateur du traité, Sir Robert Craigie, n° 24, et Lord Monsell...

LE PRÉSIDENT. — Oui, il a été refusé.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Toujours pour la même raison, c'est le n° 25. Je crois que c'étaient là les trois témoins.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Horn, qu'en dites-vous ? Ces trois témoins, Schuster, Craigie et Monsell, que vous avez proposés pour apporter un témoignage sur ce traité de 1935, ont tous été refusés. Le témoin que vous êtes en train d'interroger n'a pas à parler de cette question. Il n'a été cité qu'en sa qualité d'interprète aux Affaires étrangères.

Dr HORN. — Je croyais que les autres témoins avaient été refusés parce que leurs déclarations étaient susceptibles de faire double emploi. Je n'ai d'ailleurs pas l'intention de questionner le témoin sur l'accord naval, mais seulement sur l'attitude de Ribbentrop au moment de la conclusion de cet accord et après, afin de montrer au Tribunal, qu'à ce moment-là du moins, Ribbentrop n'a pas agi de propos délibéré dans le sens d'une guerre d'agression et que, à ce moment-là du moins, il ne participait pas à un complot pour préparer une guerre d'agression. De plus, je veux démontrer

que cette convention n'était pas un leurre comme l'a prétendu l'ambassadeur anglais, Sir Nevile Henderson.

LE PRÉSIDENT. — Voici la requête que vous avez présentée au sujet de l'ambassadeur Craigie: le témoin peut déclarer qu'en 1935, Ribbentrop avait fait des avances à l'Angleterre pour la signature d'un traité naval et Ribbentrop avait obtenu de sa propre initiative l'accord de la France à ce traité qui était lié au Traité de Versailles. Ainsi ce traité a été réalisé.

N'est-ce pas sur ce point que vous vouliez interroger le témoin?

Dr HORN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Si vous ne voulez rien lui demander sur le traité naval de 1935, vous pouvez continuer.

Dr HORN. — Témoin, en 1944, vous avez assisté à un entretien entre Horthy et Hitler à Klessheim, auquel a participé également von Ribbentrop et au cours duquel il a été question de la solution du problème juif en Hongrie. Que dit Ribbentrop à ce sujet?

TÉMOIN SCHMIDT. — Au cours même de l'entretien, surgirent des difficultés, Hitler insistant auprès de Horthy pour que celui-ci prenne des mesures plus énergiques. Horthy lui répondit avec chaleur: « Mais que dois-je faire? Je dois peut-être les tuer tous! » Cela jeta un froid; le ministre des Affaires étrangères s'adressant alors à Horthy lui dit: « Oui, il n'y a que deux possibilités: celle-ci ou l'internement », puis — c'était assez exceptionnel — il me dit par derrière que les exigences de Hitler dans ce sens allaient tout de même un peu loin.

Dr HORN. — Le 25 août 1939, vous avez assisté à une conférence entre Hitler, Henderson et Ribbentrop au cours de laquelle Ribbentrop et Hitler ont exprimé une fois de plus leur désir d'arriver à une entente avec la Pologne par l'intermédiaire de la Grande-Bretagne. Est-il exact que Ribbentrop vous ait ensuite envoyé, avec le compte rendu de cette conférence, chez l'ambassadeur Henderson pour le prier de faire tous ses efforts pour réaliser ce projet? Est-ce exact?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, c'est exact.

Dr HORN. — Puis-je présenter au Tribunal une copie de ce télégramme de Sir Nevile Henderson à Lord Halifax, document TC-72 (69). (*Au témoin.*) Est-il exact, témoin, que le 28 août 1939, M. von Ribbentrop, au cours d'un nouvel entretien avec Sir Nevile Henderson, ait insisté une fois de plus sur la nécessité d'une entente entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne pour le règlement de la question polonaise, selon le vœu le plus cher de Chamberlain tel que le Premier Ministre anglais l'avait exprimé à Ribbentrop, qui l'avait alors répété à Henderson. Est-ce exact?

TÉMOIN SCHMIDT. — C'est exact.

Dr HORN. — Puis-je transmettre au Tribunal la note correspondante, à titre de preuve ?

LE PRÉSIDENT. — Vous déposez une copie comme preuve ?

Dr HORN. — Je demande au Tribunal d'accorder valeur probatoire au document.

LE PRÉSIDENT. — La référence ?

Dr HORN. — Le premier numéro a déjà été communiqué par le Ministère Public. Il porte le n° TC-72 et un autre numéro, qui a été également communiqué par le Ministère Public. Je le présente à nouveau au Tribunal parce que je m'y suis référé, document TC-72 (76). (*Au témoin.*) Une dernière question, témoin : au cours de votre importante carrière d'interprète, vous avez certainement été à même d'observer Hitler dans ses rapports avec les diplomates étrangers. Quelle est, à votre avis, l'impression produite par Hitler sur les hommes d'État étrangers ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Il n'est pas facile de répondre à cette question, car on ne lit pas dans le cœur ni dans le cerveau des gens, mais un observateur, cependant, peut tirer des conclusions de certaines attitudes...

LE PRÉSIDENT. — Docteur Horn, le Tribunal ne pense pas que cette question soit vraiment pertinente. L'influence que le comportement de Hitler pouvait avoir sur des hommes d'État étrangers ne nous intéresse pas.

Dr HORN. — Je retire donc cette question. Je n'ai pas d'autres questions à poser au témoin.

LE PRÉSIDENT. — Un autre avocat désire-t-il poser des questions ?

Dr OTTO STAHLER (avocat de l'accusé Göring). — Témoin, avez-vous assisté à un entretien qui eut lieu environ un an avant le début de la guerre, entre Lord Londonderry et le Feldmarschall Göring à Karinhall ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, j'ai assisté à cet entretien.

Dr STAHLER. — Veuillez nous parler très brièvement de cet entretien.

TÉMOIN SCHMIDT. — Je ne puis me souvenir des détails après si longtemps ; cependant, je me rappelle encore que cet entretien avait pour but le rapprochement germano-britannique ou plutôt l'élimination de certains points de conflit entre l'Allemagne et l'Angleterre ; naturellement, nombre de questions techniques concernant le trafic aérien et l'Aviation furent traitées accessoirement.

J'ai gardé en particulier le souvenir d'une déclaration de Göring au cours de cet entretien quand, à la fin d'une discussion destinée à prouver combien il était souhaitable que l'Allemagne et l'Angleterre restassent en paix et en bonne intelligence, il dit à peu près ceci : « Si nos deux pays devaient entrer en conflit, il y aurait naturellement un vainqueur et un vaincu, mais le vainqueur de ce terrible conflit, au moment de la victoire, aurait tout juste la force de porter le coup fatal au vaincu avant de tomber lui-même grièvement blessé ; c'est pourquoi nos deux pays devraient s'efforcer d'aboutir à une entente sans conflit et sans guerre. »

Dr STAHLER. — Avez-vous participé aux négociations de Munich au cours de l'automne 1938 ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, j'ai pris part à ces négociations.

Dr STAHLER. — Göring, alors Feldmarschall, y assistait-il aussi ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Il n'était pas là pendant la première partie des négociations, mais plus tard, quand le nombre des participants s'accrut, il prit part aux négociations.

Dr STAHLER. — Comment a-t-il participé aux négociations ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Il a exprimé son avis sur des questions de détail d'importance secondaire, mais la manière dont il le faisait montrait qu'il s'efforçait, par ses interventions, d'éliminer toutes les difficultés techniques susceptibles d'empêcher la poursuite de la conférence. Autrement dit, il tenait à éviter un échec de cette conférence de Munich sur des points techniques de procédure qui jouèrent un rôle important dans la seconde partie des négociations.

Dr STAHLER. — Avez-vous assisté à la conversation qui eut lieu en octobre 1937, entre Lord Halifax et le Feldmarschall Göring, à la suite d'un entretien entre Lord Halifax et Hitler au Berghof ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, j'y ai assisté.

Dr STAHLER. — Je vous prie de résumer brièvement cet entretien.

TÉMOIN SCHMIDT. — Je dois dire d'abord que l'entretien entre Hitler et Lord Halifax à l'Obersalzberg n'avait abouti à aucun résultat. Les deux interlocuteurs n'avaient pu se rapprocher d'aucune manière ; par contre, dans l'entretien avec Göring, l'atmosphère était meilleure. Pourtant, on y traita des mêmes questions qu'à l'Obersalzberg, les problèmes d'actualité du moment, l'Anschluss, la question des Allemands des Sudètes, et finalement le problème du Corridor et de Dantzig. Hitler avait traité toutes ces questions sans montrer aucune intention de compromis et avait exigé plus ou moins que la solution qu'il envisageait fût acceptée par l'Angleterre, tandis que Göring, pendant cette conversation, a

toujours insisté sur la préférence qu'il accordait à une solution pacifique; c'est-à-dire obtenue par la voie des négociations, déclarant que tout devait être mis en œuvre dans ce but et qu'il était persuadé que, si ces négociations étaient menées d'une manière convenable, on pourrait trouver une solution aux trois questions envisagées.

Dr STAHLER. — Je n'ai pas d'autres questions à poser au témoin.

Dr LATERNER. — Témoin, vous avez assisté à de très nombreuses conférences politiques du Führer. En ces occasions, avez-vous eu l'occasion de constater que des chefs militaires importants aient essayé de pousser Hitler à agrandir le territoire de l'Allemagne par des moyens pacifiques ou par la guerre?

TÉMOIN SCHMIDT. — Non, je n'ai pas constaté de tentatives de ce genre de la part de personnalités militaires car, lors des négociations politiques, les militaires n'assistaient généralement pas au début des conférences où l'on traitait des grands problèmes et on ne les faisait venir que lorsqu'on traitait de problèmes purement militaires; même dans ce cas, ils n'avaient à prendre position que sur des questions de caractère purement militaire et ils n'avaient pas à donner leur avis sur les questions politiques.

Dr LATERNER. — J'ai encore une autre question à poser: à l'occasion de pareils entretiens, avez-vous pu constater si les hautes personnalités militaires s'efforçaient d'exercer une influence politique sur le Gouvernement du Reich?

TÉMOIN SCHMIDT. — Non, je ne l'ai pas constaté, il était d'ailleurs impossible de faire une telle constatation, car, en général, les militaires n'assistaient pas aux conférences.

Dr LATERNER. — Je n'ai pas d'autre question à poser.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Témoin, je voudrais tout d'abord que vous exposiez très brièvement au Tribunal, le caractère général de vos opinions. Vous souvenez-vous de l'affidavit que vous avez donné le 28 novembre à Oberursel? Vous vous en souvenez?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je ne me souviens plus de la date, mais je me rappelle avoir rédigé un affidavit.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Voulez-vous le voir?

*(Le document est remis au témoin.)*

Au paragraphe 1, vous faites le bilan de l'expérience que vous avez acquise: nombre de conférences, etc.

Votre Honneur, j'ai omis de dire que ce document portait le n<sup>o</sup> PS-3308 (GB-288). *(Au témoin.)* Au paragraphe 2, vous donnez les fondements mêmes de votre expérience; voulez-vous suivre pendant que je lis:

« Mon succès et la situation que j'ai occupée au ministère des Affaires étrangères, je les dois au fait que je me suis toujours fait un devoir de connaître à fond les sujets qui étaient en discussion. Je me suis toujours efforcé d'acquérir une connaissance précise de la mentalité de Hitler et des autres personnalités dirigeantes. Pendant tout le régime de Hitler, je me suis toujours efforcé de me tenir très au courant des événements touchant aux Affaires étrangères et aux organisations similaires. Ma situation me permettait d'abord de parler directement aux personnalités qui occupaient les positions-clefs, dans leurs bureaux mêmes. »

Voulez-vous maintenant suivre le troisième paragraphe où vous donnez l'opinion que vous en avez déduite sur les objectifs de la politique étrangère :

« Dès le début, les objectifs principaux des chefs nazis furent manifestes : c'était la domination du continent européen, premièrement par l'incorporation au Reich de tous les groupes de langue allemande et, deuxièmement par une expansion territoriale sous le slogan d'« espace vital ». La réalisation de ces objectifs fondamentaux semble avoir été caractérisée par l'improvisation. Chaque pas en avant était apparemment provoqué par le développement de la situation, mais l'ensemble s'accordait avec l'objectif final que j'ai mentionné plus haut. »

C'est bien cela, Monsieur Schmidt ? Cela rend bien votre pensée ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Maintenant, avant de passer à des points particuliers, je voudrais que vous développiez ces impressions personnelles. Vous nous avez dit que vous aviez travaillé sous ou avec tous les ministres de Affaires étrangères depuis Stresemann. Avez-vous remarqué une différence considérable entre le train de vie des ministres nazis et celui des ministres qui les avaient précédés ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Il y avait une certaine différence, de train de vie.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Prenons l'accusé Ribbentrop : l'accusé Ribbentrop, avant d'entrer dans la politique, n'avait-il pas une maison à Berlin-Dahlem, Lenze Allee, 19, je crois. Cette maison lui appartenait-elle ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, c'est exact.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Puis une fois ministre des Affaires étrangères, il eut six maisons ? Je vais vous les remettre en mémoire en les énumérant et vous me direz si je me trompe. Il avait une maison à Sonnenburg, dans les environs de Berlin, avec un domaine de 750 hectares et un golf privé.

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, je sais qu'il avait une maison à Sonnenburg mais je ne sais pas de quelle importance.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Puis un autre domaine à Tanneck par Düren, près d'Aix-la-Chapelle, dans lequel il élevait des chevaux.

TÉMOIN SCHMIDT. — Je ne suis pas au courant.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Puis une autre maison près de Kitzbühel pour chasser le chamois.

TÉMOIN SCHMIDT. — Je ne connais pas bien cela non plus.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Pas en détail, mais vous connaissiez son existence ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Il est bien possible qu'il ait eu cette maison, mais je ne sais rien de plus précis.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Puis, évidemment, le château de Fuschl, en Autriche, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Près de Salzbourg, oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Près de Salzbourg, c'est exact. C'était une résidence officielle ; je vous demanderai des détails un peu plus tard.

Puis il avait une propriété de chasse en Slovaquie appelée « Pustepole » n'est-ce pas ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je connais ce nom. Je sais aussi que M. von Ribbentrop y allait parfois chasser, mais je ne sais pas qui en était propriétaire.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Enfin il avait aussi un pavillon de chasse qui avait appartenu au comte Czernin, près de Podersan en Bohême, dans le pays des Sudètes ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Il y avait un rendez-vous de chasse dont je ne connais pas le nom où l'on reçut différentes personnalités, par exemple le comte Ciano ; mais je crois que c'était un autre nom.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Oui, celle où fut reçu Ciano c'est celle que je vous indique ; je crois qu'elle avait effectivement appartenu au comte Czernin.

Dites-moi, les ministres du Reich avaient-ils un traitement fixe ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je n'ai pas compris la question.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je vais vous la poser clairement : y avait-il un traitement, c'est-à-dire une rémunération fixe annuelle prévue pour les ministres du Reich ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, c'est exact.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — De combien ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je ne peux pas le dire.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Le montant en était-il tenu secret ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Non, ce n'est pas parce que je ne puis pas vous donner de renseignements, mais je ne m'intéressais pas du tout au montant du traitement des ministres du Reich.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous ne le savez pas ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Non.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Si vous me dites que vous ne le savez pas, cette réponse me suffit. Je pense que vous pouvez peut-être répondre à une autre question. Y a-t-il eu précédemment un ministre des Affaires étrangères du Reich qui ait été capable d'entretenir six maisons de campagne et propriétés d'importance différente avec son traitement, parmi ceux avec lesquels vous avez travaillé ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je ne peux vous dire s'ils avaient la possibilité de le faire, mais ils ne l'ont pas fait.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Ils ne l'ont pas fait. Mais laissons cela pour l'instant.

Maintenant, je voudrais que vous pensiez aux événements de mai 1939, à peu près quatre mois avant la guerre, au moment où la question polonaise commença à se poser, je veux dire où elle devenait de première importance. Vous souvenez-vous que Ribbentrop ait donné alors ce que les gens du ministère des Affaires étrangères allemand appelaient, je crois, une « conduite de langage » à l'usage du baron von Weizsäcker ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Non, je n'en ai pas entendu parler, ou tout au moins je ne m'en souviens pas.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je vais vous aider, peut-être allez-vous vous le rappeler ?

« Le problème polonais sera résolu par Hitler dans les 48 heures ; les puissances occidentales seront incapables d'aider la Pologne ; l'Empire britannique sera hors de cause avant dix ans ; la France se saignera à mort si elle essaie d'intervenir. »

Ne vous souvenez-vous pas d'une « conduite de langage » dans ce sens donnée par le ministre des Affaires étrangères ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je ne me souviens pas d'une « conduite de langage » de ce genre. Cela me paraît ressembler plutôt à une « conduite de langage » pour la propagande.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Ne vous souvenez-vous pas que von Ribbentrop donna des instructions interdisant à tout fonctionnaire des Affaires étrangères d'émettre une opinion différente ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Il est exact que l'on devait s'en tenir aux « conduites de langage ».

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et vous souvenez-vous de ce qu'il dit au baron von Weizsäcker sur le sort qui attendrait celui qui exprimerait des vues différentes ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Non, je ne m'en souviens pas, mais je puis imaginer que de sévères punitions menaçaient l'intéressé. Mais je ne me souviens pas du terme précis.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Ne vous souvenez-vous pas qu'il ait dit qu'il le tuerait de ses mains ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Il est parfaitement possible qu'il ait tenu un tel propos dans un moment de colère, mais je ne crois pas qu'il ait pu le dire sérieusement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais vous pouvez sans doute vous souvenir — je vous le suggère — de la détresse et de l'embarras du baron von Weizsäcker qui ne savait comment exposer cette décision à la conférence officielle du ministère des Affaires étrangères ; vous en souvenez-vous ?

TÉMOIN SCHMIDT. — A cette époque, je n'étais pas encore admis aux conférences du matin ; n'ayant pas assisté à cette conférence, je ne peux donc rien dire, mais je peux imaginer dans quel embarras se trouva le secrétaire d'État pour traduire cette décision en langage officiel.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Maintenant, je vais revoir rapidement les questions qui vous ont été posées au sujet des événements d'août 1939. Je veux simplement éclaircir les faits.

Vous souvenez-vous vous être trouvé avec Hitler au moment où il attendait les réactions des puissances occidentales après le pacte soviétique ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Non, je me trouvais avec la Délégation à Moscou et non pas aux côtés de Hitler.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous êtes donc revenu le 24 avec l'accusé Ribbentrop ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, mais je suis resté à Berlin sans aller à Berchtesgaden.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Bien, Maintenant vous souvenez-vous que Hitler reçut Sir Nevile Henderson le 25, à 1 h. 30 et lui remit ce qu'on a appelé une « note verbale » ; vous en souvenez-vous ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je crois que je n'ai pas assisté à cette conférence parce que j'étais alors à Moscou. Il doit être possible d'établir la date. Je n'ai pas assisté à une conférence entre Hitler

et l'ambassadeur britannique à l'Obersalzberg qui eut lieu pendant notre voyage à Moscou; je crois que c'est de cette conférence que vous parlez?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — C'est le jour qui suivit le retour de l'accusé de Moscou?

TÉMOIN SCHMIDT. — Non, je n'y étais pas; j'étais resté à Berlin.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je voulais seulement vous rappeler la date; si vous n'y étiez pas, je passe à autre chose; mais étiez-vous présent quand M. Attolico, l'ambassadeur d'Italie, remit une communication de Mussolini?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous y étiez?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — C'est le jour dont je vous parle. Vous souvenez-vous d'une communication remise par M. Attolico cet après-midi-là dans laquelle il était dit que l'Armée et l'Aviation italiennes n'étaient pas en état de faire la guerre?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je vous demande d'essayer de m'aider parce que la date et l'heure sont très importantes: n'était-ce pas vers 3 heures de l'après-midi?

TÉMOIN SCHMIDT. — C'est possible, mais étant donné le nombre de conférences qui eurent lieu à cette époque, je mélange un peu les heures et les dates.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et vous souvenez-vous qu'on apprit vers 4 heures que le traité anglo-polonais serait signé le même soir?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, certainement, je m'en souviens.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et vous souvenez-vous que M. Coulondre, l'ambassadeur de France, eut, vers 4 heures, un entretien avec Hitler?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, je m'en souviens.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Maintenant saviez-vous que ce jour-là, les ordres d'attaque de la Pologne pour le matin suivant avaient été rapportés?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je me souviens en effet que des ordres militaires ont été rapportés, mais je n'ai évidemment pas pu savoir de quoi il s'agissait exactement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je ne vous le demande pas, Monsieur Schmidt, mais vous avez su que des ordres avaient été

annulés. Peut-être pouvez-vous m'aider sur ce point: le retrait de ces ordres n'a-t-il pas eu lieu à 6 h. 15 (18 h. 15), c'est-à-dire après l'entrevue avec l'ambassadeur de France, M. Coulondre. Est-ce à cette heure-là?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je ne sais vraiment plus si c'était à cette heure.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Pouvez-vous également aider le Tribunal à éclaircir le point suivant: est-ce que ces ordres n'ont pas été donnés vers 2 heures (14 heures), après l'entrevue avec Sir Nevile Henderson? Vous en souvenez-vous?

TÉMOIN SCHMIDT. — Non.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je vois, vous ne pouvez pas nous aider sur ce point.

Bien, maintenant, je ne veux pas m'attarder sur l'entretien de la nuit du 30 au 31 août entre Sir Nevile Henderson et l'accusé Ribbentrop, excepté pour une question: vous nous avez dit que l'accusé Ribbentrop était très énervé; en lisant les conditions a-t-il élevé la voix, crié?

TÉMOIN SCHMIDT. — Non.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Comment se manifesta donc sa nervosité?

TÉMOIN SCHMIDT. — Par quelques incidents survenus auparavant, au cours de l'entretien; j'ai parlé de l'un d'eux; c'est alors que sa nervosité s'est manifestée, mais pas durant la lecture du document.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Bien. Mais vous vous souvenez, et vous en avez été abasourdi, qu'il refusa de donner ce document de première importance à l'ambassadeur de Grande-Bretagne?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, certainement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je voudrais savoir si vous pouvez nous renseigner sur un ou deux autres incidents? Un témoin que nous avons entendu hier a déclaré que l'accusé Ribbentrop ne savait à peu près rien des camps de concentration; je veux éclaircir cette assertion. Je crois que vous pouvez peut-être nous renseigner au sujet d'un ou deux internés qu'il connaissait particulièrement. Vous souvenez-vous d'un homme du nom de Martin Luther? Pas l'homme religieux, mais un contemporain.

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous souvenez-vous que l'accusé Ribbentrop le fit entrer dans ses bureaux du service Ribbentrop en 1936?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je ne suis pas sûr de l'année, mais je sais qu'il est entré au service.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Bien, je pense qu'il n'a pas été reçu avec enthousiasme par les fonctionnaires plus anciens du ministère des Affaires étrangères allemand ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Non, certainement pas.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — M. Luther avait eu précédemment quelques ennuis à propos d'une somme de 4.000 Reichsmark.

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, nous l'avons appris plus tard.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais, cependant, il entra au ministère des Affaires étrangères et eut un avancement rapide, il fut nommé conseiller d'ambassade puis sous-secrétaire d'État, n'est-ce pas exact ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous souvenez-vous qu'en 1943 il eut une discussion violente avec l'accusé Ribbentrop ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et il suggéra à Himmler — par l'intermédiaire du lieutenant Büttner je crois — que l'état mental de Ribbentrop ne lui permettait plus de conserver son poste de ministre des Affaires étrangères proposant de nommer à sa place Werner Best, je crois. Vous en souvenez-vous ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, je m'en souviens, mais je ne me rappelle pas qu'il ait proposé Best comme successeur.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — En tous cas, il suggéra que Ribbentrop devrait s'en aller ; je crois qu'il a parlé sans ambages ; il déclara, je crois, que ses facultés mentales n'étaient plus à la hauteur.

TÉMOIN SCHMIDT. — Je n'ai pas vu le texte en question. J'en ai seulement entendu parler.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et en conséquence, après une entrevue avec lui, Ribbentrop fit envoyer Luther dans un camp de concentration ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je ne sais pas si ce fut sur l'initiative de Ribbentrop ou autrement, mais on a dit au service que Luther avait fini par aller dans un camp de concentration.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Bien. Les événements se sont déroulés comme suit : Luther entre en désaccord avec Ribbentrop et peu après on le retrouve dans un camp de concentration. Et non seulement il alla dans un camp de concentration, mais n'est-il pas exact que les SS elles-mêmes demandèrent son élargissement et que Ribbentrop ne voulut pas l'accorder ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je ne peux pas le dire parce que toute l'affaire fut naturellement traitée assez discrètement dans le service et par Ribbentrop; le ministre n'avait pas assez de confiance dans les membres de l'ancien ministère des Affaires étrangères, dont j'étais, pour les mettre au courant de tous ces détails. Donc, pour cette affaire Luther, je n'ai pu que recueillir différentes rumeurs par des moyens plus ou moins réguliers; je ne puis donc vous donner d'authentiques renseignements; je ne puis que répéter ce que j'ai entendu dire officieusement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je suis sûr que vous voulez être parfaitement franc vis-à-vis du Tribunal; je prétends que tout le monde au ministère des Affaires étrangères savait que Luther avait été envoyé dans un camp de concentration et que l'accusé Ribbentrop le savait sûrement. Est-ce vrai?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui. Certainement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Eh bien! passons à un autre incident qui se rapporte aussi, si je puis dire, à son extraordinaire naïveté en ce qui concerne les camps de concentration. Vous vous souvenez de ces deux infortunés, Monsieur et Madame von Rämitz à qui le château de Fuschl appartenait? Je crois qu'ils s'appelaient Rämitz ou Ränitz; vous souvenez-vous de ce nom?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Bien le château de Fuschl... Comment prononce-t-on ce mot?

TÉMOIN SCHMIDT. — Pour cette question, je ne suis...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je vous demande comment ce mot se prononce?

TÉMOIN SCHMIDT. — Fuschl.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Merci.

Le château de Fuschl appartenait aux gens que je viens de mentionner. Madame von Rämitz était la sœur d'August Thyssen, n'est-ce pas?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je ne peux rien dire là-dessus, car toutes ces questions concernent la vie privée de M. von Ribbentrop et je n'avais rien à voir dans ce domaine. Mes rapports avec lui étaient purement officiels, limités aux questions de routine administrative et à mon activité d'interprète au ministère des Affaires étrangères. J'ai seulement entendu parler des autres questions; aussi ne puis-je donner de renseignements authentiques sur ces questions.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Bon, je veux simplement vous poser une question. Après que le château fut devenu la propriété ou tout au moins ait été mis à la disposition du ministre des Affaires

étrangères, M. von Rämitz ne passa-t-il pas quelques années dans un camp de concentration où il finit par mourir? Vous le saviez n'est-ce pas?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je savais que c'était un bruit qui courait; on m'a dit que les choses s'étaient passées ainsi.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et n'a-t-il pas pu entendre d'autres histoires sur les camps de concentration bien plus terribles que celles-ci?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je ne crois pas qu'on ait eu des renseignements authentiques sur les conditions de vie dans les camps de concentration, car naturellement, et surtout vis-à-vis du ministère des Affaires étrangères, ces questions étaient tabou pour les responsables des camps de concentration, car ils considéraient que, n'étant pas absolument sûrs, nous devions rester en dehors de ces affaires. Aussi ces faits nous étaient-ils soigneusement cachés, si bien qu'aucun détail précis et concret ne nous est jamais parvenu.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais vous saviez, même au ministère des Affaires étrangères, qu'il existait un grand nombre de camps de concentration dans lesquels étaient enfermés une immense quantité de gens?

TÉMOIN SCHMIDT. — Nous le savions, mais notre principale source d'information était la presse étrangère que nous lisions naturellement et la radio étrangère dont nous trouvions chaque matin sur notre table le texte des émissions.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Puisque vous étiez mis au courant par la presse et la radio étrangères même si aucun de ceux qui sont sur ce banc des accusés ne connaissait ces camps de concentration, l'accusé Ribbentrop au moins, en tant que ministre des Affaires étrangères, en savait quelque chose. C'est exact?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je veux dire qu'il avait naturellement ces informations de l'étranger. Mais il m'est difficile de dire quelle valeur il leur attribuait, s'il en tenait compte ou s'il les jugeait complètement fausses ou exagérées. Il recevait ces informations en tant que telles et, puisque nous étions en état de guerre, en tant qu'informations émanant de pays ennemis.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je ne veux pas pousser plus loin, mais je voudrais que vous me disiez encore ceci: vous nous avez donné un compte rendu de l'entrevue avec Hitler, Ribbentrop et Horthy, le 17 avril 1943, au cours de laquelle fut discutée la question des Juifs. Je voudrais seulement que le procès-verbal de ces débats mentionne que votre rapport est basé sur le fait que vous avez rédigé ce compte rendu et que vous l'avez signé.

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je voudrais passer à un autre point. De 1943 à 1945, continuiez-vous toujours à aller au Quartier Général de Hitler pour servir d'interprète ou pour assister à des réunions ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Par exemple — je ne sais si vous vous en souvenez, mais je suis sûr que vous essayerez — le 27 février 1944, vous rappelez-vous une visite du maréchal Antonesco ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Assistiez-vous à cette visite ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je me souviens que j'assistais toujours aux visites d'Antonesco, puisqu'il n'aurait pas été possible autrement de mener la discussion, mais je ne peux pas vous dire maintenant la date précise.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — C'était le 27 février. Je veux essayer de fixer cette date par un incident qui pourrait vous rappeler qu'Antonesco y était ; maintenant, vous souvenez-vous que l'accusé Dönitz assistait à cette réunion ?

TÉMOIN SCHMIDT. — C'est possible, mais je n'ai pas de souvenir précis ; pendant les discussions d'ordre militaire, il est très possible qu'il ait été présent, oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Votre Honneur, le document est le GB-207 (Tome V, page 256). Il portait primitivement le n° D-648. (*Au témoin.*) Je voudrais que vous disiez au Tribunal ce que vous savez de l'organisation du Gouvernement. On a présenté au Tribunal beaucoup de documents établissant que la Reichsregierung ne s'est pas réunie à partir du début de la guerre. Plusieurs personnes en ont témoigné. Le Gouvernement de l'Allemagne n'était-il pas assuré, au lieu de réunions de cabinet, par les réunions régulières tenues au Quartier Général du Führer ?

TÉMOIN SCHMIDT. — C'est possible, mais je ne puis le savoir de façon précise, puisque je n'ai jamais assisté à une de ces conférences privées ; je n'allais au Grand Quartier Général que lorsque j'avais à y accompagner un étranger.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous y alliez seulement quand il y avait un étranger. Mais vous saviez qu'avaient constamment lieu des réunions auxquelles assistaient l'accusé Göring, l'accusé Speer, l'accusé Keitel, l'accusé Jodl, l'accusé Dönitz.

TÉMOIN SCHMIDT. — Je ne sais pas si l'on peut qualifier de réunions ces conférences.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je n'ai pas l'intention de jouer sur les mots. Je me sers du mot pour qualifier un fait ; si

vous préférez appeler cela des conférences, je n'y vois pas d'inconvénients.

TÉMOIN SCHMIDT. — J'admets que des conférences pouvaient avoir lieu à l'occasion quand les personnes que vous venez de nommer se trouvaient au Quartier Général.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je pense que nous sommes d'accord sur le fait que dans la mesure où l'on peut parler d'un organisme ou d'une organisation qui gouvernait l'Allemagne, ces conférences ou réunions au Quartier Général de Hitler représentaient bien ce Gouvernement de l'Allemagne, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, mais je ne sais pas si l'on peut les considérer comme un organisme gouvernemental parce que si je peux les comparer aux conférences auxquelles j'assistais avec des personnalités étrangères, je puis dire que la seule personne qui parlât et prît les décisions était Hitler. S'il en était de même à ces conférences, on peut les qualifier de conférences gouvernementales, mais c'était le gouvernement d'un despote ; les autres n'étaient là qu'en tant qu'auditeurs ou pour être entendus sur des points de détails. C'est ainsi que je l'imagine, mais je n'assistais pas à ces réunions.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je comprends ce que vous voulez dire. Mais cependant c'était au cours de ces conférences que les services, les ministères et les organisations — tels les SS, par l'intermédiaire du Reichsführer Himmler — pouvaient exposer leur point de vue à Hitler et lui présenter les faits d'après lesquels il prenait alors les décisions ? C'est ce qui s'est passé pendant les deux dernières années de la guerre, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SCHMIDT. — C'est ce qu'on aurait pu conclure de la présence des personnalités en question, mais, comme je viens de le dire, il se pourrait aussi qu'ils n'aient été appelés au Quartier Général que pour recevoir des ordres. Il y a donc ces deux possibilités et je ne peux pas dire celle qui est la plus vraisemblable.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — En tout cas, je crois que vous êtes d'accord sur le fait qu'il n'y avait pas d'autre lieu où le Gouvernement allemand aurait pu se réunir ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, c'est exact.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Voulez-vous avoir la bonté de suivre encore sur votre déclaration. Je vais lire le reste de cette déclaration. C'est très bref, mais je voudrais qu'elle figure au procès-verbal. Paragraphe 4 :

« Le putsch d'Autriche et l'assassinat de Dollfuss, le 25 juillet 1934, ont profondément troublé le personnel du ministère des Affaires étrangères parce que ces événements discréditaient l'Allemagne aux yeux du monde. Il était notoire que le putsch avait

été préparé par le Parti et ce putsch suivait de si près l'épuration sanglante en Allemagne qu'on ne pouvait s'empêcher de penser à l'analogie des méthodes nazies en politique intérieure et en politique extérieure. Le souci que leur causaient les répercussions du putsch s'augmenta bientôt quand ils reconnurent que ces événements conduisaient au Pacte franco-soviétique du 5 décembre 1934, un accord défensif que les nazis ne voulurent pas considérer comme un avertissement.

«5. L'annonce, en mars, de la création d'une Armée de l'air allemande et de l'introduction de la conscription fut suivie, le 2 mai 1935, de la conclusion d'un pacte d'assistance mutuelle entre la France et l'Union Soviétique. Le personnel du ministère des Affaires étrangères a considéré ce fait comme un avertissement sérieux sur les conséquences possibles de la politique étrangère allemande. Mais les chefs nazis ont seulement raidi leur attitude envers les puissances de l'Ouest en déclarant qu'ils ne se laisseraient pas intimider. A cette époque, les fonctionnaires de carrière ont au moins exprimé leurs réserves au ministre des Affaires étrangères, von Neurath. Je ne sais pas si oui ou non von Neurath, à son tour, a rapporté ces avis à Hitler.

«6. La réoccupation de la Rhénanie a été précédée en février, de préparatifs sur le plan diplomatique de la part des nazis. Un communiqué allemand du 21 février 1936 a réaffirmé que le Pacte franco-soviétique d'assistance mutuelle était incompatible avec le Traité de Locarno et le Statut de la Société des Nations. Le même jour, Hitler a déclaré dans une interview qu'il n'y avait aucun motif de conflit entre l'Allemagne et la France. Si l'on pense aux déclarations de *Mein Kampf*, offensantes pour la France, on voit que la scène avait été réglée pour justifier des actes ultérieurs. Je ne sais pas combien de temps à l'avance on avait décidé de la réoccupation de la Rhénanie.

«Personnellement, je le savais et j'en avais parlé environ deux ou trois semaines avant l'événement. On avait exprimé des craintes, notamment dans les cercles militaires, au sujet des risques de cette entreprise. Au ministère des Affaires étrangères on éprouvait des craintes analogues. Il était cependant notoire au ministère des Affaires étrangères que Neurath, la seule personnalité des cercles gouvernementaux consultée par Hitler, pensait que la Rhénanie pourrait être remilitarisée sans qu'il y ait d'intervention armée de la Grande-Bretagne et de la France. La position de Neurath pendant toute cette période conduisit Hitler à avoir plus confiance en Neurath qu'en tous les diplomates de la vieille école pour lesquels Hitler n'avait pas grande considération.»

Vient ensuite un paragraphe concernant les sanctions contre l'Italie, ce qui, je crois est hors du sujet; puis le paragraphe 8 continue ainsi :

« Les plans d'annexion de l'Autriche formaient dès le début une partie du programme nazi. L'opposition de l'Italie après l'assassinat de Dollfuss a obligé temporairement à traiter avec plus de prudence ce problème, mais l'application des sanctions contre l'Italie par la Société des Nations ainsi que l'augmentation rapide de la puissance militaire allemande, rendirent plus certaine la reprise du programme autrichien. Lorsque Göring se rendit à Rome au début de 1937, il déclara que l'union de l'Autriche et de l'Allemagne était inévitable et devait se produire tôt ou tard. Mussolini, entendant ces mots en allemand, resta silencieux et ne protesta que faiblement lorsque je les eus traduits en français. La réalisation de l'Anschluss était essentiellement une affaire du Parti dans laquelle le rôle de Papen était de maintenir superficiellement des relations diplomatiques calmes, tandis que le Parti usait de voies détournées pour créer les conditions du mouvement attendu. Le discours de Papen du 18 février 1938, à la suite de la réunion de Berchtesgaden, interprétait l'accord de Berchtesgaden comme un premier pas vers l'établissement d'une fédération d'États de l'Europe centrale sous la direction de l'Allemagne. Ceci fut généralement tenu aux Affaires étrangères comme l'annonce prophétique d'une plus grande Allemagne qui comprendrait l'Autriche. »

Il est dit au dernier paragraphe que ces déclarations sont vraies et que vous avez fait cet affidavit volontairement et sans contrainte. C'est exact, n'est-ce pas Monsieur Schmidt ?

Encore une question et j'en aurai fini. Il est exact que, pendant la période où il a été ministre des Affaires étrangères, l'accusé Ribbentrop a fait entrer au ministère des Affaires étrangères beaucoup de gens qui avaient occupé un rang dans les SS ou les SA ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui, il s'agissait là surtout de membres de ce qu'on a appelé le service Ribbentrop, c'est-à-dire son ancienne organisation. Un certain nombre d'entre eux furent pris au ministère, mais pas tous.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Merci.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce qu'un autre membre du Ministère Public désire procéder à un contre-interrogatoire ?

Docteur Horn, désirez-vous interroger à nouveau le témoin ?

Dr HORN. — Je n'ai pas d'autres questions à poser au témoin.

LE PRÉSIDENT. — Le témoin peut se retirer . .

Dr MARTIN LOEFFLER (avocat des SA). — Monsieur le Président, je voudrais poser une question au témoin.

LE PRÉSIDENT. — Pouvez-vous me dire qui vous représentez ?

Dr LOEFFLER. — Dr Loeffler, défenseur des SA. (Au témoin.) Témoin, vous avez assisté à la visite d'hommes d'État étrangers.

Étiez-vous également présent lors de la visite des hommes d'État pendant les Jeux Olympiques de 1936 ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui.

Dr LOEFFLER. — Un de ces hommes d'État a-t-il exprimé le désir de visiter des installations allemandes et en particulier les créations sociales du national-socialisme, avant ou après 1936 ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je ne me souviens plus si quelqu'un a exprimé ce désir au moment des Jeux Olympiques, mais que ces désirs aient été exprimés et qu'on y ait donné suite, c'est ce qui ressort clairement d'un certain nombre de faits, par exemple de la visite de Lloyd George à l'Obersalzberg qui fut suivie de la visite des réalisations sociales en Allemagne et des visites de nombreuses personnalités étrangères qui semblaient s'intéresser vivement aux créations sociales allemandes.

Dr LOEFFLER. — Avez-vous assisté personnellement à ces inspections ? Vous souvenez-vous d'une visite à laquelle vous ayez assisté ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Non, je n'assistais généralement pas à ces visites. Je me souviens simplement que le Front du Travail avait une organisation nommée « Joie et Travail ». C'était une organisation internationale qui tenait un grand congrès annuel à Hambourg. J'ai souvent servi d'interprète à ces congrès.

Dr LOEFFLER. — Savez-vous quelle était l'impression faite sur les hommes d'État étrangers par ces institutions ?

TÉMOIN SCHMIDT. — A mon avis, l'impression était presque toujours favorable.

Dr LOEFFLER. — Vous souvenez-vous de la visite du Prince de Galles en Allemagne ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Oui. J'y assistais également comme interprète.

LE PRÉSIDENT. — Quel rapport ces faits présentent-ils avec les charges de l'Acte d'accusation ? Docteur Loeffler, vous auriez dû poser ces questions au moment où j'ai demandé si d'autres avocats avaient des questions à poser. Vous aviez dit non ou vous l'aviez laissé entendre. Vous dites que vous allez poser une seule question et vous en avez posé je ne sais combien, vous allez en poser encore ; je crois que, de l'avis du Tribunal, toutes ces questions sont hors du sujet.

Dr LOEFFLER. — Monsieur le Président, les questions que je pose ont été motivées par le contre-interrogatoire de Sir David. Sir David a mentionné les SA et je dois questionner le témoin dans ce sens.

LE PRÉSIDENT. — Sir David n'a posé aucune question concernant les conditions sociales en Allemagne et les Jeux Olympiques de 1936. De toute manière, ce n'est pas à vous de mener un contre-interrogatoire.

Dr LOEFFLER. — Monsieur le Président, les questions que j'ai posées ici sont importantes, car ces visites et les déclarations auxquelles elles donnèrent lieu de la part des hommes d'État étrangers donnèrent à beaucoup de membres de nos organisations l'impression que les hommes d'État étrangers exprimaient leur reconnaissance aux chefs nationaux-socialistes de l'Allemagne; c'est d'une importance décisive pour la question de la culpabilité ou de l'innocence de millions d'Allemands que je représente ici, car des millions d'Allemands ont considéré l'attitude de ces hommes d'État comme faisant autorité. Ce n'est donc pas seulement recevable mais décisif pour nous et c'est le seul témoin qui puisse donner des informations authentiques sur ce sujet. Mais j'en ai déjà terminé avec ces questions sur les Jeux Olympiques et je n'en ai plus que deux à poser. Je vous prie de bien vouloir me les accorder, car Sir David...

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal pense que les questions que vous posez n'ont pas été provoquées par le contre-interrogatoire et qu'elles ne sont pas pertinentes. Le Tribunal n'entendra pas d'autres questions.

Dr KUBUSCHOK. — En ce qui concerne...

LE PRÉSIDENT. — Docteur Kubuschok, vous savez très bien que ce n'est pas le moment de poser des questions au nom de l'accusé von Papen. Vous avez eu l'occasion de le faire et vous ne l'avez pas saisie.

Dr KUBUSCHOK. — Monsieur le Président, il ne s'agit que de rectifier quelques mots qui ont probablement été mal traduits; je n'ai pas reçu de copie de l'affidavit, mais j'ai entendu que cet affidavit mentionnait un discours de Papen du 8 ou du 18 février 1938...

LE PRÉSIDENT. — Très bien. Si c'est exact, vous pouvez corriger toutes les fautes de traduction que vous voulez.

Dr KUBUSCHOK. — Je voudrais indiquer qu'ici les noms de Hitler et de von Papen ont été confondus. J'ai entendu dans la traduction le nom de Papen. Mais Papen n'a jamais fait de discours et toutes les conclusions qu'on en tire sont fausses.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Kubuschok, vous allez recevoir cet affidavit. Vous pourrez l'examiner.

Dr KUBUSCHOK. — Je considérerai cet affidavit et, le cas échéant, je rédigerai une requête aux fins de rectification.

LE PRÉSIDENT. — Très bien. S'il y a une erreur dans la déclaration sous serment, cette erreur doit être rectifiée.

Dr KUBUSCHOK. — Dans le texte, il y a effectivement « Papen ». C'est absolument faux, car Papen n'a jamais fait un tel discours. Je vois dans le texte à la page 4 : « Discours prononcé par Papen ».

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Votre Honneur, c'est ce que nous trouvons en fait dans cet affidavit. L'éminent avocat prétend que c'est faux, que l'accusé n'a jamais prononcé ce discours ; mais, avec tout le respect que je dois à mon éminent contradicteur, je propose qu'il puisse, pour réfuter l'affidavit, citer von Papen et le faire déposer.

Dr KUBUSCHOK. — Monsieur le Président, dans ce cas, ne serait-il pas opportun de demander au témoin s'il a vraiment voulu dire « Papen » ?

LE PRÉSIDENT. — Oui, posez la question au témoin.

Dr KUBUSCHOK. — Témoin, croyez-vous avoir dit que Papen avait prononcé un discours le 18 février 1938 ? Où aurait-il fait ce discours ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Je crois que c'est une erreur qui a pu m'échapper au moment où j'ai fait cet affidavit, car ce discours n'a peut-être pas été prononcé ; en tout cas, je ne me souviens plus de ce discours que j'ai mentionné dans cet affidavit. Il est donc parfaitement possible que je me sois trompé ; l'erreur est excusable étant donné que cet affidavit m'a été demandé à un moment où je me trouvais à l'hôpital assez gravement malade, et il est possible qu'en relisant je ne me sois pas aperçu de mon erreur.

Dr KUBUSCHOK. — Cela enlève-t-il toute valeur à la constatation du fait et aux conclusions qui en ont été tirées ?

TÉMOIN SCHMIDT. — Après ce que j'ai dit, oui. Je ne me souviens pas de ce discours et je crois que c'est une erreur de ma part que j'attribue aux circonstances dans lesquelles j'ai signé cet affidavit, alors que j'étais assez gravement malade.

LE PRÉSIDENT. — Oui, Docteur Horn.

Le témoin peut se retirer maintenant.

*(Le témoin quitte la barre.)*

Dr HORN. — Puis-je demander au Tribunal s'il est possible d'avoir pour demain matin les traductions des documents ? Je voudrais baser là-dessus ma prochaine présentation de témoignage. Si j'ai les documents demain matin, je commencerai dès maintenant l'interrogatoire de von Ribbentrop en tant que témoin. Mais si les traductions ne sont pas prêtes demain matin, je prierai de Tribunal de bien vouloir m'autoriser à produire mes documents maintenant.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Horn, ce Procès se poursuit depuis plusieurs mois et il a pris beaucoup plus de temps qu'il n'était prévu, un temps plus long en tout cas que ne le pensait n'importe quel membre du Tribunal. On ne peut pas repousser encore les débats. Vous devez continuer. Avez-vous encore d'autres témoins ?

Dr HORN. — Non, je n'ai pas d'autres témoins à citer, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — N'allez-vous pas citer l'accusé ?

Dr HORN. — Si.

LE PRÉSIDENT. — Alors, pourquoi ne pouvez-vous pas le citer maintenant à la barre des témoins ?

Dr HORN. — Je peux l'interroger, mais j'avais demandé, Monsieur le Président, l'aide du Tribunal, afin de recevoir les documents demain matin, de façon à pouvoir interroger l'accusé en tant que témoin dès maintenant et produire les documents demain à un moment où le Ministère Public aurait eu lui aussi ses documents et pu donc faire valoir ses objections.

LE PRÉSIDENT. — Vous aurez évidemment les documents dès qu'ils seront traduits. Nous nous renseignons pour savoir s'ils seront prêts demain, mais nous avons encore 35 minutes avant 5 heures. Nous voudrions occuper ce temps.

Dr HORN. — Oui, Monsieur le Président. Je vais donc citer l'accusé comme témoin.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous continuer, s'il vous plaît, Docteur Horn ?

Dr HORN. — Oui. Alors je continuerai par la présentation des documents.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Horn, vous avez dit que vous vouliez citer l'accusé Ribbentrop. Nous n'avons pas les documents sous les yeux ; par conséquent, faites ce que vous aviez dit.

Dr HORN. — Dans ce cas, je demande l'autorisation de citer l'accusé comme témoin.

*(L'accusé Joachim von Ribbentrop vient à la barre.)*

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous nous dire votre nom complet ?

ACCUSÉ VON RIBBENTROP. — Joachim von Ribbentrop.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous répéter ce serment après moi : « Je jure devant Dieu tout puissant et omniscient que je dirai la pure vérité et que je ne cèlerai ni n'ajouterai rien ».

*(Le témoin répète le serment.)*

LE PRÉSIDENT. — Vous pouvez vous asseoir.

Dr HORN. — Voulez-vous donner au Tribunal quelques brèves indications sur les points essentiels de votre vie ?

ACCUSÉ VON RIBBENTROP. — Je suis né le 30 avril 1893, à Wesel. Je suis originaire d'une vieille famille de soldats. Ma mère était campagnarde. Mes années de classe se passèrent à Kassel et à Metz en Lorraine. C'est en Alsace-Lorraine que je nouai mes premières relations avec les milieux culturels français et à cette époque que nous avons appris à aimer ce pays.

En 1908, mon père prit sa retraite. Celle-ci était motivée par des divergences de vue sur la personne de l'Empereur. Mon père prenait déjà un grand intérêt à la politique étrangère et aux questions sociales. J'avais pour lui une profonde vénération. Nous avons déménagé pour aller en Suisse et, après un séjour d'un an environ en Suisse, je me rendis à Londres. Là, pendant un an, j'étudiai surtout les langues. C'est alors que j'ai reçu ma première impression de la ville de Londres et de l'importance de l'Empire britannique.

L'année suivante, en 1910, je me rendis au Canada. A l'origine, je devais aller dans les colonies allemandes, mais j'ai préféré l'Amérique. Je voulais voir le monde. Je suis resté environ deux ans au Canada, comme ouvrier, comme cheminot, puis dans une banque et dans des entreprises de construction.

En 1914, la première guerre mondiale me surprit au Canada. Comme tous les Allemands de cette époque, nous n'avions qu'une seule pensée : « On a besoin de tous les hommes au pays ; comment aider la Patrie ? » Je me rendis à New-York et finalement, après pas mal de difficultés, en septembre 1914, j'ai pu me rendre en Allemagne. Après être resté au front pendant quatre ans, je fus blessé et on m'envoya à Constantinople en Turquie, d'où je vis l'écroulement de l'Allemagne dans la première guerre mondiale. C'est là que je vis pour la première fois les conséquences terribles d'une guerre perdue. L'ambassadeur comte Bernstorff et plus tard le Dr Dieckhoff étaient les représentants du Reich en Turquie. On les rappela à Berlin afin d'utiliser les relations du comte Bernstorff avec le président Wilson et de voir — c'était notre espoir à tous — s'il était possible d'établir une paix sur la base de ces points et d'amener ainsi la réconciliation.

Après quelques difficultés, je revins à Berlin au mois de mars 1919, et je devins l'aide de camp du général von Seeckt à la Délégation à la Conférence de la Paix de Versailles. Après la signature du Traité de Versailles, je l'ai lu en une nuit et j'ai eu l'impression qu'aucun Gouvernement au monde ne pourrait signer un tel document. Ce fut ma première impression sur la politique étrangère de ma patrie.

En 1919, je me retirai de la Wehrmacht avec le grade de lieutenant et j'entrai dans le commerce. Par mes relations commerciales,

j'ai surtout pu connaître assez bien la France et l'Angleterre dans les années qui suivirent. Dès cette époque, j'ai eu pas mal de relations avec des hommes politiques. J'essayai d'aider ma patrie en prenant position contre Versailles. D'abord ce fut très difficile, mais dès 1919, 1920 et 1921, j'ai rencontré une certaine compréhension dans ces pays, dans le modeste domaine qui m'était dévolu.

J'ai vu qu'à partir de 1929-1930 environ, l'Allemagne, après une période d'apparente prospérité pendant les années 1926, 1927, 1928, subit brusquement de graves troubles économiques et que la situation empirait rapidement.

En 1931-1932, je pouvais me rendre compte, en tant qu'homme d'affaires, que les conséquences pratiques de Versailles étaient telles que la vie économique allemande était de plus en plus paralysée. J'ai alors regardé autour de moi. J'étais alors assez près du parti national allemand (deutsche Volkspartei) et je voyais toujours s'accroître le nombre des partis. Je me souviens que nous avions finalement plus de trente partis en Allemagne, que le chômage augmentait constamment et que le Gouvernement perdait de plus en plus la confiance du peuple. Je me souviens très fidèlement des efforts du chancelier Brüning, qui étaient certainement sincères et honnêtes, mais qui ne furent pourtant pas couronnés de succès.

Puis vinrent d'autres gouvernements, qui, comme on le sait, n'eurent pas plus de succès. Les exportations n'étaient plus rentables. Les réserves d'or de la Reichsbank s'amenuisaient, on ne payait plus les impôts, on n'avait plus aucune confiance dans les mesures prises par le Gouvernement. Voilà à peu près l'image que je garde de l'Allemagne en 1930-1931. J'ai vu les grèves s'étendre, j'ai vu le mécontentement des gens, j'ai vu les manifestations dans les rues devenir de plus en plus fréquentes, tout cela nous menant chaque jour davantage vers le chaos.

Je ne crois pas exagérer en disant que ce que j'ai vu en Allemagne en 1930, 1931, 1932, et surtout en 1932, ressemblait singulièrement aux signes précurseurs d'une guerre civile. En tant qu'Allemand — et je crois avoir toujours été, comme beaucoup d'autres Allemands, un patriote — je ressentis une impression terrible. J'étais en fait loin du monde politique, mais pendant ces années, je me suis dit qu'il fallait faire quelque chose et que chacun, quelle que soit la place qu'il occupait, devait aider à créer un front national sur une large base, qui retrouverait la confiance des gens et en particulier celle de la masse du peuple, de la masse des travailleurs. En même temps, je me rendais compte que, j'en suis sûr, la plupart des hommes qui ont fait Versailles n'avaient pas voulu cette situation, mais c'était un fait, que personne ne peut plus discuter aujourd'hui.

J'ai déjà indiqué la déception que m'avaient causée les contacts personnels que j'avais eus, jeune officier, en particulier avec

l'ancien ambassadeur Dieckhoff, qui m'était un parent éloigné, déception que nous ressentions tous dans la Wehrmacht, dans le peuple allemand et encore bien plus dans les milieux gouvernementaux — à la pensée que ces points de Wilson aient été si rapidement abandonnés. Je n'ai pas l'intention de faire ici un discours de propagande, je voudrais exposer les faits sobrement, tels que je les ai vus alors. Sans aucun doute, l'impuissance dans laquelle se trouvait alors le peuple allemand a malheureusement permis à nos ennemis de suivre leur voie qui ne menait pas à la réconciliation, mais à la haine et à la vengeance. Je suis convaincu que ce n'était certainement pas dans les intentions de Wilson qui était alors Président des États-Unis. Je crois même que, dans les années qui ont suivi, il en a personnellement souffert. Quoi qu'il en soit, ce fut mon premier contact avec la politique allemande.

Ce Versailles devint alors...

Mais on sait que même les dures conditions de Versailles, telles que nous les avons connues par expérience personnelle, ne furent pas observées. C'est peut-être aussi une conséquence, un contre-coup d'une guerre dans laquelle les hommes se sont engagés dans une certaine voie et ne peuvent ou ne veulent pas tenir leurs promesses. Le Traité de Versailles — c'est un fait connu — ne fut pas respecté, pas plus dans ses clauses territoriales que sur d'autres points très importants. Je dois mentionner que l'une des plus importantes parmi les questions territoriales était à cette époque celle de la Haute-Silésie et surtout de Memel, ce petit territoire. Les événements qui s'y déroulèrent m'impressionnèrent particulièrement. La Haute-Silésie notamment, parce que j'y avais beaucoup de relations personnelles et parce que, tous, nous ne pouvions pas comprendre que ces sévères dispositions de Versailles ne fussent pas elles-mêmes respectées. La question des minorités joua également un grand rôle. Au cours de mon exposé, je serai obligé d'en parler plus en détail surtout en traitant de la crise polonaise. Mais dès le début, les minorités allemandes ont été exposées à de sérieuses difficultés. A ce moment, il s'agissait encore de la Haute-Silésie et des territoires alentour qui souffraient de ce traitement. Enfin, un des points essentiels du Traité de Versailles était la question du désarmement. Cette question a été également traitée dans cette salle d'audience. C'est pourquoi je ne veux pas en parler davantage. C'est parce qu'on nous refusait tout aussi bien le principe de l'égalité des droits que son bénéfice, dans tous les domaines, que je me vis porté, cette année-là, à prendre une part plus active à la politique. A cette époque — je voudrais le dire ici ouvertement — j'ai souvent parlé avec des amis français et anglais. Il était déjà notoire — après 1930, le parti national-socialiste avait déjà plus de cent sièges au Reichstag — que s'exprimait là le désir naturel du peuple allemand de s'opposer à ce traitement, ce qui après tout ne signifiait rien de

plus que sa volonté de vivre. Ces amis m'ont questionné à cette époque sur Adolf Hitler que je ne connaissais pas encore. Ils m'ont demandé : « Quelle sorte d'homme est Hitler ? Que peut-on attendre de lui ? » J'ai répondu très franchement : « Donnez à l'Allemagne une chance et vous n'aurez pas Adolf Hitler. Refusez-lui sa chance, et Adolf Hitler prendra le pouvoir ». C'était vers 1930 ou 1931. On refusa sa chance à l'Allemagne et c'est ainsi que, le 30 janvier 1933, les nationaux-socialistes prirent le pouvoir.

Dr HORN. — Quand et comment avez-vous fait la connaissance de Hitler ?

ACCUSÉ VON RIBBENTROP. — J'ai rencontré Adolf Hitler pour la première fois le 13 août 1932 au Berghof. Je connaissais à Berlin, depuis 1930-1931 environ, le comte Helldorf, national-socialiste notoire. C'était un ancien camarade de régiment ; nous étions du même escadron et avions fait quatre ans de guerre ensemble. C'est par lui que j'ai été pour la première fois en contact avec le national-socialisme à Berlin. Je le priai de m'obtenir une entrevue avec Hitler. Il le fit, autant que je m'en souviens, par l'entremise de M. Röhm. Je rendis visite à Adolf Hitler et j'eus une longue conversation avec lui, c'est-à-dire qu'Adolf Hitler m'exposa ses idées sur la situation, telle qu'elle se présentait en cet été 1932.

Je le revis en 1933 — mon camarade Göring l'a déjà exposé — dans ma maison de Dahlem que j'avais mise à sa disposition afin de faire tout mon possible pour aider à la création d'un front national. Adolf Hitler me fit déjà une impression considérable. Je fus particulièrement frappé par ses yeux bleus et ses cheveux noirs ; son trait le plus caractéristique était probablement son attitude renfermée — non qu'il fût d'un caractère renfermé, mais il avait une attitude renfermée — et sa façon d'exprimer ses pensées. Ses pensées et ses déclarations avaient toujours quelque chose de définitif et semblaient venir du plus profond de lui-même. J'avais l'impression de me trouver en face d'un homme qui savait ce qu'il voulait et qui était animé d'une volonté inébranlable, servie par une personnalité très forte. Je peux résumer ces impressions en disant que je quittai Adolf Hitler convaincu que c'était le seul homme capable de sauver l'Allemagne si quelqu'un pouvait encore le faire au milieu des difficultés et de la détresse dans lesquelles elle se débattait alors. Je n'ai pas besoin de parler des événements de janvier ; je ne voudrais citer qu'un épisode : il se passait dans ma maison de Dahlem, alors qu'il s'agissait de savoir si Adolf Hitler allait ou non devenir Chancelier du Reich. Je savais qu'on lui avait offert la vice-chancellerie, et j'ai pu entendre avec quelle force et avec quelle conviction — si l'on veut même avec quelle brutalité et dureté — il exprimait son assurance qu'il allait se former des

foyers de résistance qui permettraient la renaissance et le salut de son peuple.

Dr HORN. — Croyiez-vous à la possibilité d'une révision du Traité de Versailles par une entente mutuelle?

ACCUSÉ VON RIBBENTROP. — Je dois dire que les nombreux voyages d'affaires que j'ai faits à l'étranger de 1920 à 1932, m'ont prouvé combien il était ou devait être difficile, dans le système de l'époque, d'arriver par voie de négociations à une révision du Traité de Versailles. J'ai senti malgré tout combien, d'année en année, s'élargissaient en Angleterre et en France les milieux qui étaient convaincus qu'il fallait, d'une façon ou d'une autre, venir en aide à l'Allemagne. Pendant ces années, j'ai eu beaucoup de relations avec des hommes du monde commercial et politique, des arts et des sciences, surtout des universitaires, en Angleterre et en France. Je pus ainsi connaître l'attitude des Français et des Anglais. Je voudrais déclarer ici que, tout de suite après Versailles, j'étais convaincu qu'on ne pourrait obtenir révision de ce Traité que par une entente avec la France et avec l'Angleterre. Je croyais également que par là, la situation internationale ne pourrait qu'être améliorée et que les graves sujets de conflit qui s'étaient accumulés après la première guerre mondiale pourraient être éliminés. Il était donc clair qu'une révision de Versailles n'était possible que par une entente des puissances de l'Ouest: l'Angleterre et la France. Dès cette époque, je sentais nettement qu'une telle entente pouvait, seule, maintenir la paix en Europe. Nous, jeunes officiers, avons vécu trop de choses. Je songe au corps franc de Silésie, aux affaires de la Baltique, etc. Je voudrais ajouter, et je le dis ouvertement, que dès le premier jour, après avoir lu le Traité de Versailles, je me sentis obligé, en tant qu'Allemand, de prendre position contre ce Traité et à tenter tout ce qui était en mon pouvoir pour le faire remplacer par quelque chose de meilleur. C'est justement la position d'Adolf Hitler contre le Traité de Versailles qui me rapprocha d'abord de lui et du parti national-socialiste.

Dr HORN. — Avez-vous essayé de faire connaître à Hitler vos opinions sur ce sujet?

LE PRÉSIDENT. — Docteur Horn, il est 5 heures; nous ferions mieux de suspendre l'audience maintenant.

*(L'audience sera reprise le 29 mars 1946 à 10 heures.)*